2020-2021

LE GUIDE

COLLÈGE LES HAUTS GRILLETS

À SECTIONS INTERNATIONALES

Saint-Germain-en-Laye

LIPE Hauts Grillets
Association parents d'élèves

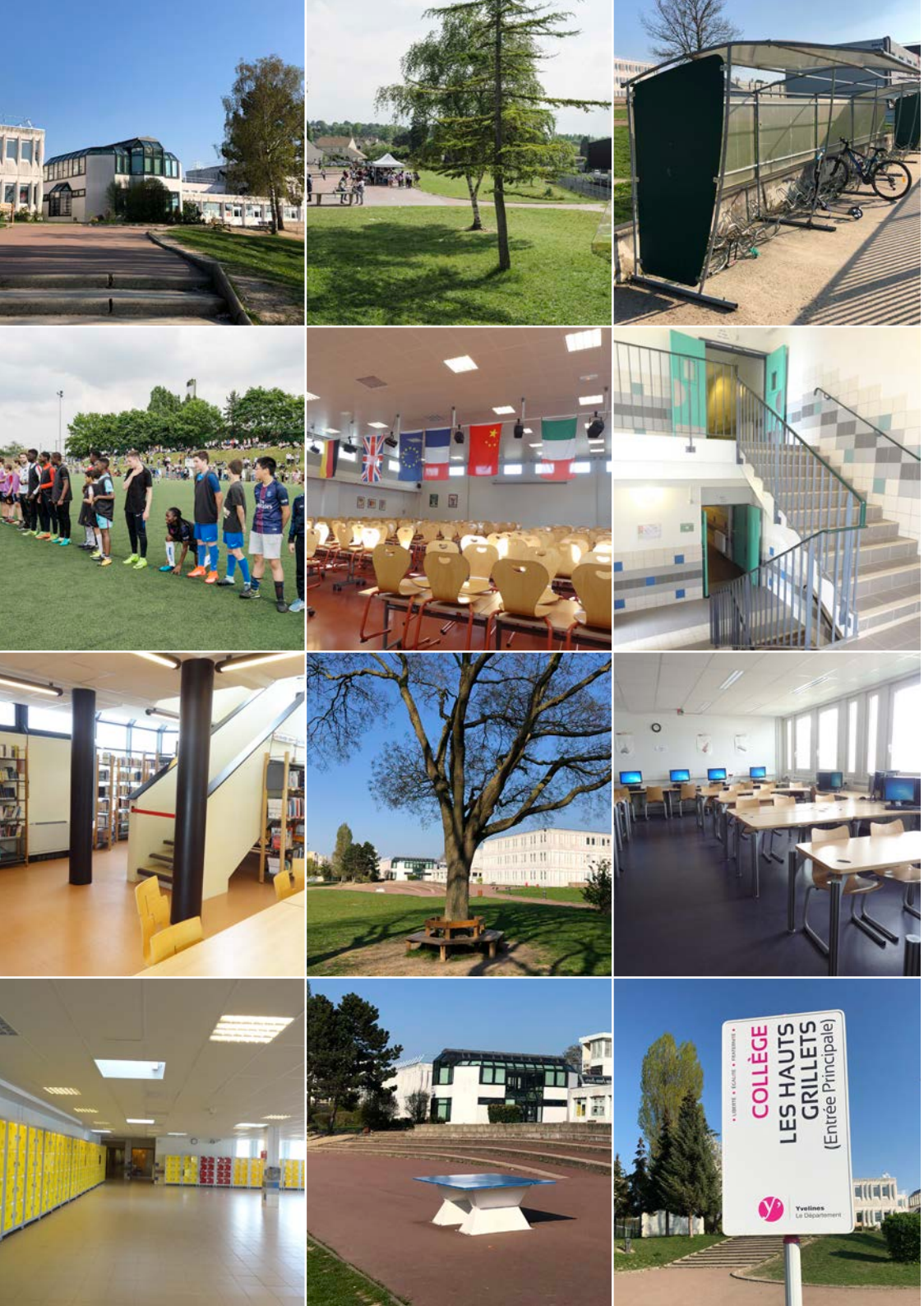

COLLÈGE LES HAUTS GRILLETS

À SECTIONS INTERNATIONALES

10, boulevard Hector Berlioz
78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél. 01 30 87 46 20

ÉDITORIAL
COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE
INSTANCES DU COLLÈGE
PÉDAGOGIE
SECTIONS INTERNATIONALES
VIE PRATIQUE
VIE ASSOCIATIVE
RESSOURCES

ÉDITORIAL

MOT DE MADAME LA PRINCIPALE

Bienvenus au collège !

Pour vous, qui allez y entrer ou pour les plus habitués, ce guide pour vous accompagner dans une bonne compréhension de l'établissement. Mais avant même d'entrer, je vous invite à une brève présentation.

Ce collège, dont je suis la Principale depuis septembre 2012, me paraît remarquable à plusieurs égards.

Son nom, exceptionnel, Les Hauts Grillets… Bien des collèges portent le nom d'hommes et de femmes célèbres, mais ici, il est fait référence aux nombreux vergers (pruniers, pommiers et poiriers) et même à la vigne qui étaient cultivés sur le coteau du Bel Air jusqu'au milieu du 20ème siècle. De hautes grilles soutenaient ces plantations… Hauts Grillets.

Il date de 1978 mais il ne fait pas son âge ! L'intérieur a déjà été entièrement réhabilité et le CDI a même été totalement reconstruit. Un vaste terrain extérieur, bien arboré et aménagé, accueille les élèves pendant les temps de pause. Le collège peut accueillir jusqu'à 800 élèves qui sont intégrés de la 6e à la 3e dans 28 classes, 7 pour chaque niveau.

Son originalité réside, aussi, dans la mixité réelle de sa communauté éducative. Il est vraiment atypique ce collège car, depuis sa création, s'y rencontrent les élèves du secteur et des élèves venant de plus loin. Tous suivent l'enseignement national du système français et certains suivent en plus l'enseignement d'une des 5 sections internationales présentes au collège.

Le collège est donc international, associé au Lycée International de Saint-Germain- en-Laye, pour accueillir des élèves des sections : Allemande, Britannique, Chinoise, Italienne et Polonaise.

La communauté éducative compte une centaine d'adultes qui encadrent et accompagnent les élèves au quotidien. La tâche est complexe mais exaltante pour tous. Avec la pluralité de tous les élèves, l'acceptation des différences s'exerce au quotidien et l'ouverture d'esprit augmente de fait. La confiance, le travail en partenariat entre les enseignants français et étrangers, la coopération avec les parents très investis dans l'établissement, me permet d'être certaine de la qualité de l'enseignement reçu par les élèves de ce beau collège.

Je me réjouis de travailler avec tous pour l'enrichissement des élèves et la réussite des projets de la communauté éducative entière.

Anne Marie LAPOUGE
Principale

ÉDITORIAL

MOT DE L'ASSOCIATION LIPE

Chères familles,

L'équipe de la LIPE HAUTS GRILLETS (**L**iste **I**ndépendante de **P**arents d'**É**lèves) est ravie d'avoir conçu ce guide **en coopération avec toute la communauté éducative**. Beaucoup de personnes ont été mises à contribution en un temps record : la direction, les professeurs, les membres non enseignants, les directions des sections internationales, les représentants de toutes les associations du collège, les parents et les élèves.

Nous vous proposons, au travers de ces pages documentées, de mieux comprendre le fonctionnement du collège et sa pédagogie, y faciliter votre parcours, les échanges avec les différents interlocuteurs et vous révéler ses particularités.

C'est aussi l'occasion pour chacun d'entre nous, parents, de mieux identifier les possibilités qui s'offrent à nous, pour agir bénévolement, à la mesure de nos disponibilités, afin d'enrichir la vie collégienne de nos enfants et de participer à la vie de l'établissement.

Car **les parents font partie intégrante de la communauté éducative** : en tant que parents élus, ils peuvent interagir aux différentes commissions officielles, participer ou initier des projets ou évènements, et être aussi le relais de la classe de leur enfant en tant que parent délégué.

Depuis la rentrée de septembre 2018, le collège compte deux associations de parents d'élèves ; cela est d'autant plus bénéfique que le champ d'actions est large et infini. Cette année, 75 parents délégués sont investis dans les Conseils de Classe et 14 représentants des parents élus siègent à 7 commissions différentes dont le Comité d'Administration du collège.

N'hésitez pas à vous rapprocher des deux associations de parents d'élèves, à vous y investir, quelques heures, un jour ou une année entière : cela permet de créer des liens plus étroits avec les autres membres de la communauté et les familles et d'enrichir, à petits pas, le parcours de vie collégienne de nos enfants.

Place à la coopération et au plaisir, selon ses envies et ses aspirations, pour animer la vie de notre collège et œuvrer ensemble afin d'assurer de bonnes conditions de travail et de vie à nos enfants, de participer à notre mesure aux défis d'évolution de notre système éducatif, en complément de l'équipe pédagogique et administrative et dans le respect du projet de l'établissement.

Votre équipe LIPE HAUTS GRILLETS 2020-2021

LIPE Hauts Grillets
Association parents d'élèves

LIPE HAUTS GRILLETS
Association de parents d'élèves - Loi 1901

Espace Pierre DELANOË
2 place Victor Hugo, FOURQUEUX
78112 Saint-Germain-en-Laye
lipe.hautsgrillets@gmail.com

ÉDITORIAL

HISTORIQUE

1977 : ouverture des premières classes, dans un premier temps dans des locaux situés rue Schnapper.

1978 : inauguration du Collège « du Bel Air », qui aurait pu aussi s'appeler « Edmond Rostand » et qui finalement ouvre comme C.E.S « les Hauts Grillets ». C'est alors un établissement national comme tous les collèges de ce temps.

Dans les années 1980, l'État a engagé une opération de décentralisation des compétences qui renforce le poids des collectivités territoriales. La commune, le département et la région participent au fonctionnement de l'Éducation Nationale.

Le département a la charge des collèges. À ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Il définit les secteurs de recrutement des différents collèges publics du département, c'est-à-dire qu'il précise dans quel collège public doivent être scolarisés les élèves qui habitent dans telle zone du département.

L'Etat garde la prérogative nationale en termes pédagogiques : programmes, formation, nomination des enseignants, diplômes.

Les collèges deviennent alors des E.P.L.E. Le collège est dès lors un établissement local. Il n'est plus C.E.S mais collège.

C'est depuis son ouverture en 1977 que le Collège Les Hauts Grillets est associé au **Lycée International.**

En 1980, les sections, anglophone, néerlandaise, allemande et Italienne y sont présentes. La section néerlandaise n'y restera que jusqu'en 2000, avant de rejoindre le Lycée International. La section chinoise ouvrira en 2011.

Le **25 mai 2018**, un jour de fête au collège a marqué la célébration de son 40ème anniversaire.

Anne Marie LAPOUGE
Principale

C.E.S : Collège d'Enseignement Secondaire.
E.P.L.E. : Etablissement Public Local d'Enseignement.

Voici aussi une application sur l'histoire du collège qui a été développée pour les 40 ans du collège : http://www.clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr/spip.php?article1232

En mai 2018
le Collège
Les Hauts Grillets
fête ses
40
ans !

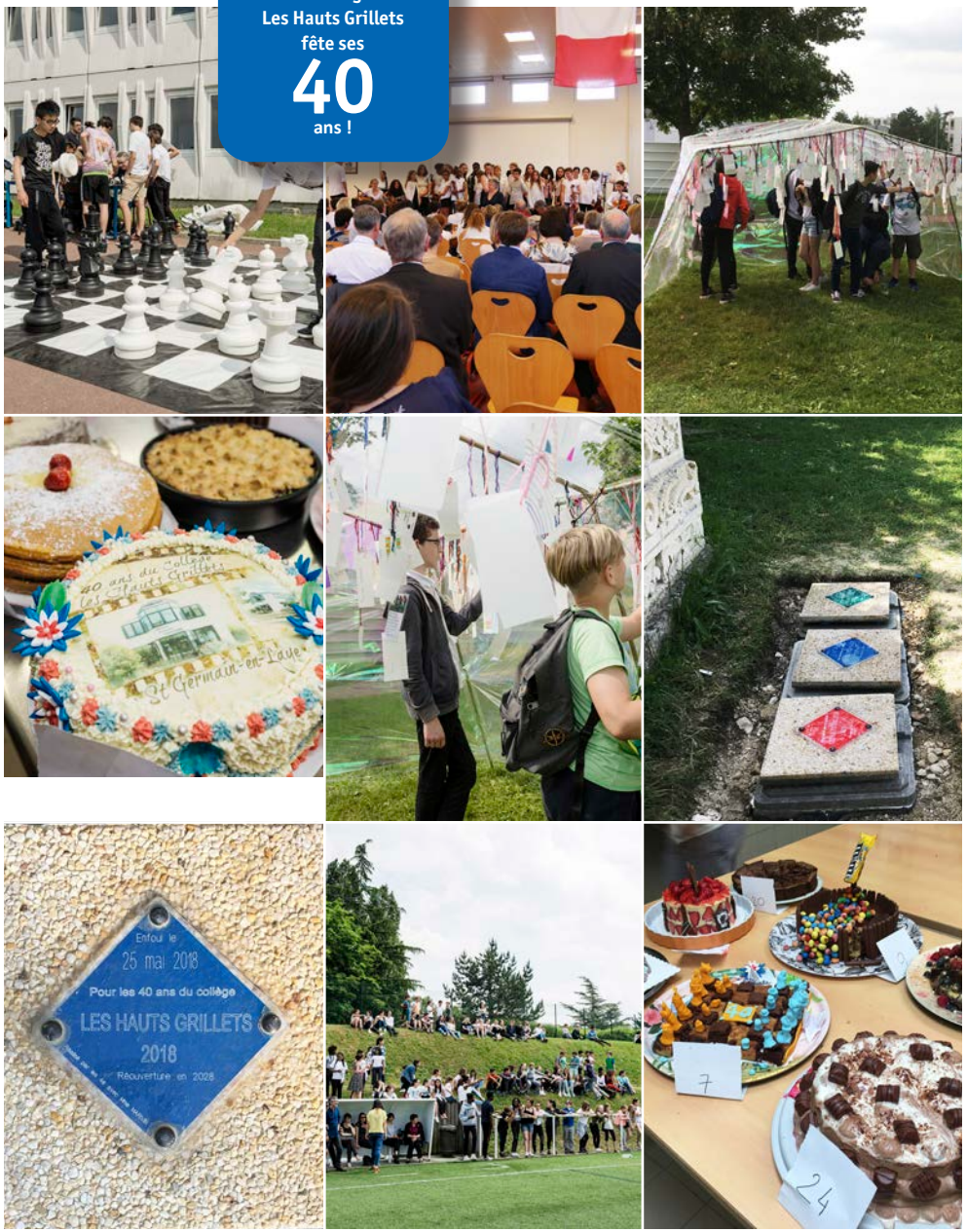

Au programme :

- tournoi au stade
- création de l'hymne du collège
- théâtre en espagnol
- chanson en allemand
- démonstration gongfu
- vidéo section italienne
- chanson en chinois
- photorama musical
- jeu d'échecs géant
- morpions
- course de relais
- concours de gâteaux
- tournoi de football
- expo 40 ans
- expo histoires des sections
- retrouvailles profs / anciens élèves
- fresque géante à la craie
- capsules temporelles
- etc.

Tous les membres de la communauté éducative nommés ci-dessous peuvent être contactés :

soit par téléphone via l'accueil téléphonique du collège au **+33 (0)1 30 87 46 20**

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h / 17h- mercredi 8h / 12h30

soit via le site sécurisé https://ozecollege.yvelines.fr -> Menu-> cliquer sur les Apps ANNUAIRE ou MESSAGERIE.

http://www.clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr

Des identifiants par représentant légal sont transmis en début d'année scolaire.

Plateformes pour l'éducation

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Mme LAPOUGE

Le chef d'établissement, appelé aussi le(a) Principal(e), représente l'Etat au sein de l'établissement.

Il se voit confier, en particulier, les missions suivantes :

- pilotage du projet d'établissement
- organisation de la structure éducative : emploi du temps des élèves et des personnels
- garant du respect de la loi au sein de l'établissement, application du règlement intérieur
- ordonnateur des dépenses et recettes
- représentation de l'EPLE auprès des partenaires et des services de l'État
- présidence du Conseil d'Administration
- recrutement et gestion de certains personnels (assistants d'éducation par exemple)
- fonctionnement pratique de l'établissement (hygiène, sécurité...)

Le chef d'établissement a autorité sur les personnels de l'établissement, hormis pour les pratiques didactiques des enseignants, qui relèvent des inspecteurs de chaque discipline. Le chef d'établissement est appelé Principal en collège, et Proviseur en lycée.

Pour assurer le fonctionnement de l'établissement, le chef d'établissement est secondé par un adjoint qui est chargé des questions d'organisation pédagogique, ainsi que par un adjoint gestionnaire.

Mme Anne-Marie LAPOUGE

anne-marie.lapouge@ac-versailles.fr

passer par le standard du collège au 01 30 87 46 20 et demander le secrétariat, M. FERRERE : e780714c@ac-versailles.fr

LA PRINCIPALE ADJOINTE

Mme REIGNIER

Mon rôle de principale adjointe est d'assister la Principale dans les domaines pédagogique, éducatif et administratif.

Les missions qui me sont plus particulièrement attribuées sont le suivi des classes de 6e, de certaines 4e et 3e, l'organisation des examens, la création des emplois du temps et le pilotage du CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté).

Mme Nathalie REIGNIER

nathalie.reignier@ac-versailles.fr

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

L'ADJOINT ADMINISTRATIF

M. FERRERE

Les adjoints administratifs sont affectés à des tâches administratives d'exécution, le plus souvent des missions de classement, de gestion de planning, de standard téléphonique, de saisies informatiques, de préparation de dossiers, de recherche, de mise à jour des services, etc. C'est votre interlocuteur privilégié pour les fiches de renseignements parents en ligne.

M. Matthieu FERRERE

e780714c@ac-versailles.fr

LE GESTIONNAIRE ADJOINT

M. CINI

Le gestionnaire du Collège des Hauts Grillets : M.CINI

Le gestionnaire du collège assiste le chef d'établissement pour tout ce qui relève de la gestion administrative, matérielle et financière : gestion budgétaire, relation avec l'agence comptable, sécurité, organisation de l'accueil, des travaux, relations avec le département. Il dirige les personnels d'intendance, agents d'exploitation et d'accueil. Il peut aussi être l'agent comptable d'un lycée ou tout autre poste de catégorie A dans l'administration.

Mme TORRENT

L'intendance du Collège Les Hauts Grillets : Mme TORRENT

Mme Torrent assure le secrétariat de l'intendance, elle assiste le gestionnaire pour la gestion des sorties et voyages.

int.0780714c@ac-versailles.fr

L'AGENT D'ACCUEIL

M. BERRINI

L'agent d'accueil vous accueille à la loge du côté de l'entrée des professeurs, de l'administration et assure le standard téléphonique. Il a la charge de vous guider vers le bon interlocuteur, de contrôler les identités et de tenir un registre à jour des visites.

M. BERRINI

+33 (0)1 30 87 46 20

LE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION
LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION

M. LECOURTOIS

Le rôle du CPE

Les responsabilités du Conseiller Principal d'Éducation se répartissent essentiellement dans les 3 domaines que sont :

- la politique éducative de l'établissement, de par sa participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique éducative.
- le suivi pédagogique et éducatif, individuel et collectif des élèves.
- l'organisation de la vie scolaire c'est-à-dire l'organisation de l'espace scolaire et de la gestion du temps en dehors des cours, ainsi que l'encadrement et l'animation de l'équipe vie scolaire.

Le rôle des assistants d'éducation

Leurs rôles et leurs missions peuvent être déclinés de la manière suivante :

- accueil et surveillance des élèves
- encadrement et accompagnement des élèves en dehors des cours
- dialogue et écoute
- soutien scolaire
- enregistrement des absences et retards

L'ensemble de ce service s'appelle aussi communément la **« vie scolaire ».**

M. Jean-Luc LECOURTOIS
jean-luc.lecourtois@ac-versailles.fr

L'ASSISTANTE SOCIALE

Mme BLANCHON

L'assistante Sociale Scolaire relève du Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) rattaché au Service Départemental de l'Éducation Nationale (DSDEN). Elle intervient dans les établissements scolaires et peut être sollicitée par l'élève lui-même, par les parents, les membres de l'équipe éducative et partenaires extérieurs.

Elle apporte une aide, écoute et soutien auprès des élèves fragilisés par des difficultés personnelles, familiales et sociales susceptibles de compromettre leur scolarité et travaille en partenariat avec l'équipe éducative afin d'apporter un conseil à l'institution sur les questions sociales. Elle fait le lien entre l'élève, l'établissement scolaire et l'environnement familial.

Pour cela, elle reçoit les élèves et / ou leur famille lors d'entretiens individuels au collège.

Mme Christine BLANCHON
Christine.Blanchon@ac-versailles.fr
Présence : les lundi et les jeudi
de 8h30 à 12h.

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

LE PROFESSEUR PRINCIPAL

Le Professeur Principal est l'interlocuteur privilégié de l'élève et de sa famille. Il a plusieurs rôles :

- Il assure la liaison entre les membres de l'équipe éducative, la complémentarité des initiatives et le suivi des actions avec l'élève et leur famille.
- Il expose lors du Conseil de Classe les résultats scolaires obtenus par l'élève et propose une appréciation sur ses capacités scolaires. Il formule des conseils pour une meilleure réussite.
- Il assure l'accompagnement de l'élève dans l'élaboration et la consolidation de son parcours en collaboration avec le psychologue de l'Éducation Nationale lorsque cela est nécessaire.
- Il exerce aussi les activités de coordination et de suivi de l'élève dans le cadre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel dès la 6e.

En classe de 3e, il est chargé de recueillir les demandes d'orientation des parents aux phases provisoires et définitives et de leur présenter les propositions d'orientation émises par le Conseil de Classe. Les parents jouent un rôle essentiel dans l'orientation de leurs enfants. Ils sont étroitement associés aux procédures et décisions aux différentes étapes du parcours scolaire en relation étroite avec le professeur principal et la Psychologue de l'Éducation Nationale spécialité Éducation, Développement, et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle.

Chaque classe a un Professeur Principal désigné pour une année scolaire.

ozé | Plateformes pour l'éducation

Vous pouvez le contacter via le site
https://ozecollege.yvelines.fr
via la rubrique ANNUAIRE ou MESSAGERIE.

LE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

Mme MANSARD

La mission du professeur documentaliste :

- gérer et organiser le CDI, enrichir le fonds documentaire.
- enseigner les méthodes de recherche documentaire et la maîtrise de l'information.
- informer sur les nouveautés du CDI, les animations culturelles.
- proposer des animations autour de la lecture, des projets et des actions.

Il travaille en collaboration avec les enseignants et le psychologue de l'Éducation Nationale. Le centre de documentation et d'information (CDI) héberge le « kiosque » de l'Onisep qui comporte des ressources écrites, numériques et multimédias sur les métiers et les formations (cf Rubrique RESSOURCES).

Mme Valérie MANSARD
Valerie.Mansard@ecollege78.fr

L'INFIRMIÈRE

L'Infirmière scolaire:

- accueille, écoute et accompagne les élèves.
- organise les urgences et les soins.
- organise des consultations pour les élèves qui en ont besoin ainsi que des dépistages infirmiers (les élèves doivent rapporter leur convocation remplie ainsi que leur carnet de santé, à défaut du carnet de santé les photocopies de leurs vaccinations).
- favorise l'intégration des élèves atteints de handicap ou de troubles de la santé évoluant sur une longue période, met en place les Projets d'Accueil Individualisés (PAI) à la demande des parents.
- développe une dynamique d'éducation à la santé à travers le CESC (Conseil à l'Éducation, la Santé et la Citoyenneté).
- travaille à la mise en place d'actions permettant une meilleure qualité de vie, d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie des élèves.
- travaille en partenariat avec tout le personnel, notamment médico-social, toutes les personnes ayant des responsabilités auprès des jeunes, ainsi qu'avec les parents.
- est soumise au secret médical et professionnel.

L'infirmière est là pour aider les élèves à réussir et à préparer leur vie d'adulte responsable en contribuant à faire de l'école un lieu de vie et de communication.

Mme Valérie MARCHETTO

Valerie.Marchetto@ecollege78.fr

présence les lundi et jeudi toute la journée de 8h à 17h

LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Psychologue de l'EN spécialité Éducation, Développement, et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle, mes principales missions sont de contribuer au développement psychologique et social des jeunes en favorisant la réussite scolaire de tous et en accompagnant la réflexion autour du projet d'orientation et de l'accès à la qualification. J'ai 3 pôles de compétences que je mets en œuvre dans mes établissements et au CIO. Je propose des entretiens individuels, des ateliers et des interventions en classe. Je participe aux ESS (Équipes de Suivi de Scolarisation), équipe éducative et suis conseillère technique auprès des équipes et du chef d'établissement sur les questions de développement, d'éducation et d'orientation.

PÔLE DÉVELOPPEMENT

- Renforcer l'investissement et la motivation de chaque jeune
- Contribuer à un climat scolaire apaisé et au bien-être à l'école, lutter contre les discriminations, le harcèlement, les phénomènes de marginalisation…
- Apporter une expertise psychologique (bilan psychométrique…)
- Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, troubles des apprentissages…)

PÔLE ÉDUCATION

- Suivre le parcours et favoriser la réussite scolaire de chaque élève
- Faciliter l'adaptation scolaire
- Prévenir le décrochage
- Apporter un conseil technique aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives
- Participer aux instances institutionnelles (conseils, commissions, équipes de suivi de scolarisation…)

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

PÔLE CONSEIL EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'élaboration d'un projet s'effectue en plusieurs étapes : l'exploration, la validation et le choix. Lorsque j'accompagne un élève dans l'élaboration de son projet, j'essaie de le rencontrer au moins 2 fois.

1 - L'EXPLORATION

La première phase de l'élaboration d'un projet quel qu'il soit est d'explorer l'ensemble des possibles sans se fermer de portes. L'idée est de s'intéresser et de prendre connaissance du champ des possibles qui s'offre à nous.

Soi-même :

Se connaître, identifier ses valeurs, ses intérêts permet d'identifier des secteurs d'activité ou des domaines dans lesquels on pourrait s'épanouir.

Lors des entretiens que je mène avec vos enfants, je les amène à se poser des questions afin de leur permettre d'avoir une meilleure connaissance d'eux-mêmes. L'idée est qu'ils acquièrent la capacité à identifier leurs besoins, valeurs et intérêts.

Des questionnaires d'intérêts peuvent également être proposés.

Les Formations et les Métiers :

Je ne fournis que très peu d'informations sur les formations et les métiers. Je donne les ressources à vos enfants et leur indique où chercher. Ils doivent eux-mêmes prendre connaissance des informations et s'en imprégner. Ils sont ainsi plus investis et retiennent beaucoup mieux ce qu'ils ont lu ou vu.

Concernant l'exploration des métiers, je procède comme pour les formations. L'idée n'est pas de choisir un métier dans l'immédiat, mais de comprendre ce qu'est une profession et comment on la choisit. C'est aussi s'ouvrir au monde socio-économique, c'est comprendre les parcours, prendre conscience de ses représentations sur certaines professions et développer sa capacité à se projeter.

2 - LA VALIDATION

La validation du projet quel qu'il soit, est indispensable à son élaboration. Elle permet de passer de la représentation que l'on se fait d'une formation ou d'un métier à la réalité.

J'invite donc les élèves à aller au contact des professionnels, des étudiants, des enseignants qui connaissent la formation ou le métier qui les intéressent. Faire un stage en entreprise, des ministages dans des établissements, des journées portes ouvertes aident à la validation du projet.

Un entretien peut être proposé afin d'aider l'élève à faire le point sur ses recherches et ses expériences.

3 - LE CHOIX

Choisir n'est pas une chose aisée car il faut en parallèle renoncer à d'autres choses. Il est important que les élèves réalisent qu'il n'y a pas de mauvais choix. Un choix est totalement personnel et s'il a acquis la notion de parcours, l'élève saura qu'il pourra construire son propre parcours de formation.

Mme Marie DIODONNAT

Marie.Diodonnat@ac-versailles.fr

Permanence au Collège Les Hauts Grillets : les mardi après-midi, jeudi matin (et jeudi après-midi en semaine A).

Les RDV sont à prendre auprès de M. Ferrere ou de Mme Mansard.

Permanence au CDI-CIO de Saint-Germain-en-Laye : le mardi toute la journée, le vendredi matin et un vendredi après midi sur deux.

13 rue Témara, 78100 Saint-Germain-en-Laye

01 78 64 33 29

cio-saint-germain@ac-versailles.fr

http://www.ac-versailles.fr/cid109959/c.i.o.-de-saint-germain-en-laye.html

LES DÉLÉGUÉS DES ÉLÈVES

Au collège, chaque classe élit des délégués de classe. Ils sont les porte-paroles de tous les élèves auprès des enseignants et des autres adultes de l'établissement. Un Conseil de la Vie Collégienne (CVC) favorise également l'implication des élèves dans la vie de leur établissement. Les élèves délégués de classe peuvent aussi participer aux autres instances officielles du collège dont le Conseil d'Administration et le Conseil de Discipline.

Rôle des délégués

- Ils représentent les élèves de leur classe.
- Ils sont des médiateurs entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative : personnels de direction, personnels enseignant et non-enseignant et parents d'élèves.

Dans chaque classe, deux délégués participent au Conseil de Classe. Chaque trimestre, le conseil se prononce sur la vie de la classe et le déroulement de la scolarité de chaque élève.

Tout au long de l'année, ils peuvent interroger l'équipe éducative sur le fonctionnement pédagogique de la classe, l'organisation des heures de vie de classe ainsi que l'orientation. Ils transmettent à leurs camarades toutes les informations qui leur sont communiquées. Ils sont les interlocuteurs privilégiés du professeur principal et du CPE (Conseiller Principal d'Éducation). Au Conseil d'Administration, les délégués élus représentants des élèves rapportent les avis et les propositions des autres élèves sur le fonctionnement de l'établissement.

Élections des délégués de classe

L'élection doit avoir lieu avant la fin de la 6e semaine de l'année scolaire, donc dans la plupart des cas en octobre. Celle-ci est obligatoirement précédée d'une réunion d'information sur le rôle des délégués de classe. Tous les élèves peuvent voter et se présenter à l'élection.

Le scrutin – majoritaire à deux tours – se déroule à bulletin secret. Les électeurs élisent deux délégués titulaires et deux suppléants. En cas d'égalité de voix, le plus jeune candidat est déclaré élu. Par ailleurs, un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut être élu s'il obtient un nombre suffisant de voix et s'il accepte de devenir délégué.

Quel champ d'action ?

Pour mener à bien leurs missions, les délégués de classe disposent d'un certain nombre de droits : droit d'expression, de réunion et de publication. Ils peuvent par exemple réunir les élèves pour préparer le Conseil de Classe.

Inversement, les délégués doivent respecter un certain nombre de règles. Ils ont un devoir de loyauté et d'impartialité. Ils doivent également veiller à la confidentialité des informations personnelles dont ils pourraient avoir connaissance.

Les délégués servent de relais entre les élèves, qu'ils représentent, et les autres acteurs de la communauté éducative (professeurs, personnels non enseignants, direction, parents d'élèves). Ils doivent donc faire preuve de sérieux et de conviction.

Ils doivent être également à l'écoute de leurs camarades, en les consultant et en recueillant leurs avis lors de réunions et de débats.

Ils doivent être des animateurs, ce qui implique qu'ils doivent savoir prendre la parole et argumenter en public. Ce n'est pas un exercice facile. Pour être convaincants, les délégués doivent s'efforcer de parler de façon claire, calme et posée. Préparer à l'avance un discours en notant les points principaux à aborder peut les aider à structurer leur pensée.

En cas de conflit entre élèves, les délégués de classe ne doivent pas prendre position pour l'une ou l'autre des parties. Ils peuvent en revanche intervenir pour atténuer les tensions. Enfin, les délégués doivent faire preuve d'objectivité, en tenant compte du point de vue de l'ensemble de la classe.

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Des parents sont élus chaque année vers mi-octobre pour être des Représentants de parents d'élèves. Ces parents peuvent être organisés en Association, en Fédération ou bien être une liste libre dès lors que deux parents se présentent.

Les représentants des parents d'élèves font partie intégrante de la communauté éducative.

Ils sont le « porte-parole » des parents d'élèves et ont pour objet la défense des intérêts moraux et matériels des familles.

Ils ont pour rôle :

- **d'assister aux instances officielles du collège :** * Conseil d'Administration * Conseil de Classe * Conseil de Discipline * Commission Permanente * Commission Hygiène et Sécurité * Commission Menu * Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.
- **de faciliter les relations entre les parents d'élèves et les personnels.** Ils accompagnent les familles dans le respect de leur vie privée et peuvent intervenir auprès des responsables d'établissement pour évoquer un problème particulier, pour assurer une médiation à la demande des parents concernés. Sachez qu'à tout moment, vous avez le droit de vous faire accompagner par un représentant sans pour autant être adhérent.
- **d'informer les parents et de rendre compte de leurs actions aux différentes instances.**
- **de participer aux Conseils de Classe chaque trimestre**
- **de proposer des évènements** qui s'inscrivent dans le cadre du projet de l'établissement.

LIPE Hauts Grillets
Association parents d'élèves

Christiane TCHIENGUÉ, Co-Présidente 2020-21
Claire PILLET, Co-Présidente 2020-21
Caroline MONTAGNE, Trésorière & Secrétaire Générale

lipe.hautsgrillets@gmail.com

peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Cécile CADOT, Présidente 2020-2021

peep.hautsgrillets78@gmail.com

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les élections des représentants de parents d'élèves dans les établissements publics représentent un moment important de la vie du collège.

Qui peut se présenter ?

Tous les parents dont les enfants sont scolarisés dans l'établissement, sous réserve de détenir l'autorité parentale ou d'être tuteur légal de l'enfant. A partir de deux parents, une candidature électorale est possible : vous pouvez constituer une liste, même si vous n'êtes pas membre d'une association de parents d'élèves ou d'une fédération.

Qui peut voter ?

Chaque parent, quelle que soit sa situation familiale et sa nationalité est électeur et éligible sous réserve qu'il soit détenteur de l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix même s'il a plusieurs enfants inscrits dans le même établissement. Les deux parents peuvent se présenter aux élections sur la même liste ou sur des listes différentes.

Quand ?

Tous les ans, courant octobre, les parents d'élèves élisent leurs représentants aux Conseils d'Administration des collèges et lycées.

Comment ?

Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Chaque liste doit comporter au moins deux noms et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir soit 14 pour le collège. Chaque parent reçoit la totalité du matériel de vote, six jours au plus tard avant le scrutin. Ces documents sont distribués aux élèves via les professeurs principaux.

Où ?

L'élection se déroule dans le collège. Si vous avez plusieurs enfants dans différents établissements, vous devrez voter plusieurs fois. Vous pouvez aussi voter par correspondance. Le vote est personnel et secret.

COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

ÊTRE PARENT DÉLÉGUÉ DE CLASSE

Etre membre d'une association de Parents d'élèves vous permet de postuler au rôle de Délégué de classe de votre enfant en équipe avec d'autres parents délégués (jusqu'à 4 parents par classe). Le nombre de sièges dépend des résultats proportionnels des listes candidates aux élections des Représentants des parents d'élèves.

Candidatez auprès de l'association de parents d'élèves de votre choix au plus vite ! Les nominations sont faites dans le courant du mois d'octobre, post-élections, après proposition auprès de Mme la Principale, qui valide les nominations.

Votre rôle consiste à :

- être à l'écoute de problèmes particuliers d'une famille ou de sujets plus collectifs qui peuvent se poser dans la classe et les traiter en concertation avec le Professeur Principal et les autres membres de l'association de parents d'élèves ainsi que l'administration si besoin,
- préparer le Conseil de Classe en amont en concertation avec les autres délégués et consulter les parents et professeurs sur les sujets pédagogiques afin de faire le point sur le trimestre écoulé,
- participer à un Conseil de Classe par trimestre en soirée (1 heure environ), en prenant des notes générales, rédiger le compte rendu du Conseil de Classe et le diffuser aux parents.
- relayer les informations vers les parents tout au long de l'année.

« OUI » NEED YOU !
BÉNÉVOLES « WANTED » !
INVESTISSEZ-VOUS !

LES 9 CONSEILS ET COMMISSIONS

Conseil d'Administration du collège

C'est l'organe de délibération et de décision du collège. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Principal au moins trois fois par an.

Le Conseil d'Administration du collège est présidé par la Principale et composé de personnes qui sont membres de droit (la Principale, l'adjoint, le gestionnaire, le Conseiller Principal d'Éducation, le représentant du Conseil Départemental et celui de la Mairie de la commune), soit de personnes élues (représentants des professeurs, des représentants des parents d'élèves, des représentants du personnel non enseignant, des représentants des élèves).

Le Conseil d'Administration prend des décisions concernant la vie éducative (règlement intérieur, répartition des heures de cours, projet d'établissement, voyages et sorties scolaires) et concernant la vie matérielle (budget de l'établissement, contrats avec les partenaires…).

Commission Permanente

La Commission Permanente est une commission qui permet de se réunir pour instruire, et préparer le ou les objets d'un Conseil d'Administration. Pour les questions qui ne lui sont pas déléguées, la Commission Permanente est donc chargée d'une mission générale d'instruction préalable et ne dispose d'aucun pouvoir de décision.

Siègent à cette commission le chef d'établissement et son adjoint, les professeurs représentants, des représentants du personnel, d'élèves, du département et de parents d'élèves (qui siègent aussi au Conseil d'Administration).

C'est au cours de la commission permanente que le chef d'établissement présente notamment le projet de répartition de la dotation horaire globale (DHG), enveloppe d'heures (correspondant à des postes d'enseignement) qui sera soumise ensuite pour approbation au Conseil d'Administration. L'enveloppe globale des heures est déterminée au niveau national par la loi de Finances :

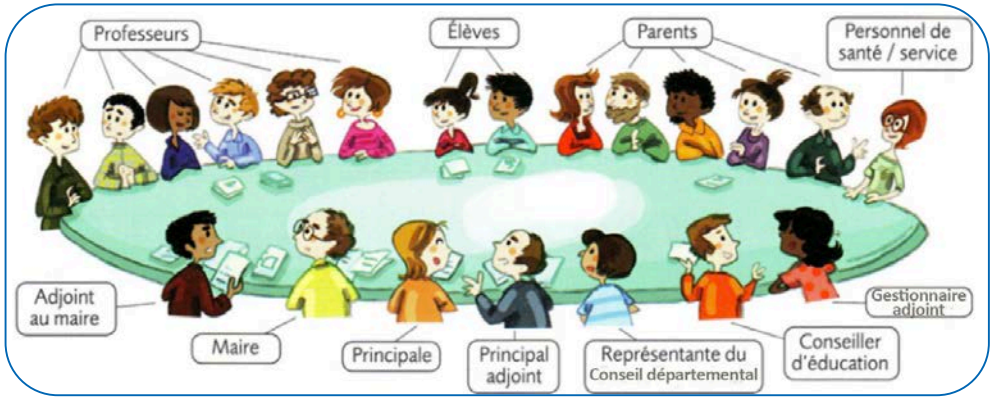

INSTANCES DU COLLÈGE

le parlement vote un budget à l'automne que le ministère de l'Éducation répartit dans les Académies, puis c'est le recteur de l'Académie qui répartit sa dotation entre les collèges et les lycées en fonction des effectifs prévus, des options ou spécialités proposées par chacun ayant fait l'objet d'un accord de l'Académie. Le chef de l'établissement répartit à son tour après concertation avec les enseignants cette enveloppe d'heures entre les enseignements obligatoires, les options proposées etc. Cette répartition doit être ensuite votée en Conseil d'Administration.

Conseil Pédagogique

Le Conseil Pédagogique est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement, qui inclut les propositions d'expérimentations pédagogiques.

La loi fixe la composition minimale du Conseil Pédagogique :

- au moins un Professeur Principal de chaque niveau d'enseignement,
- au moins un professeur par champ disciplinaire,
- un Conseiller Principal d'Éducation,
- le cas échéant le chef de travaux.

Le Conseil Pédagogique peut associer toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités. Le chef d'établissement préside le Conseil Pédagogique.

Commission Hygiène et Sécurité (CHS)

Ses compétences portent sur la sécurité et l'hygiène : équipements, machines, locaux, plan de sécurité en cas de travaux, programme de formation et prévention des risques, suivi des registres (hygiène et de sécurité, signalement d'un danger), suivi des visites de l'inspection du travail, de la commission d'accessibilité. Des actions sur l'aménagement des postes de travail peuvent être proposées ainsi que sur l'amélioration des conditions de travail dans l'établissement.

Cette instance se compose : du chef d'établissement, président, du gestionnaire, du CPE, d'un représentant de la collectivité territoriale de rattachement, de deux représentants du personnel au titre des personnels enseignants, d'un représentant au titre des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, de deux représentants des parents d'élèves, de deux représentants des élèves. Elle se réunit environ 1 à 2 fois par an.

Conseil de Discipline

L'objectif d'un Conseil de Discipline est de décider de la sanction la plus adaptée en cas d'acte grave commis par un élève du collège.

Les membres : le chef d'établissement, l'adjoint, l'adjoint gestionnaire, le Conseiller Principal d'Éducation, 5 représentants des personnels, dont 4 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et 1 au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé et ATT (agents techniques territoriaux), 5 représentants des usagers (3 parents + 2 élèves).

Le Conseil de Discipline est réuni par le chef d'établissement en cas d'acte grave commis par un élève afin de se concerter et de décider après un débat contradictoire de la sanction la plus appropriée : audition de l'élève, des témoins éventuels, professeurs et délégués de classe.

La sanction la plus lourde qui peut être prononcée est l'exclusion définitive, qui doit être votée à la majorité des membres présents à bulletin secret.

Un appel de la décision est possible dans un délai de 8 jours auprès du Recteur d'académie par la famille concernée.

Note de la rédaction : l'Académie de Versailles a une Rectrice, Mme Charline Avenel qui a été nommée Rectrice de l'Académie en Conseil des Ministres depuis 2018, par décret du Président de la République.

Conseil de Vie Collégienne

Le Conseil de Vie Collégienne (CVC) est constitué de 8 représentants élèves (2 par niveaux). Il est élu chaque année au sein de l'assemblée générale des délégués de classe.

Ce CVC peut et doit permettre aux élèves de faire connaître aux adultes de l'établissement les idées et les avis des élèves sur le quotidien de leur collège et permet de participer à l'amélioration de sujets pratiques. Sa fréquence est variable et il peut se tenir une fois par trimestre.

Commission Menu

Elle se réunit en moyenne une fois par trimestre. Composée d'un représentant de l'établissement, du représentant de SEMOP C'Midy, du cuisinier, de l'infirmière, d'élèves et de parents d'élèves.

Elle valide la composition des menus en suivant la réglementation et notamment la fréquence de représentation des plats.

Commission d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Le CESC pilote des projets éducatifs transversaux (pour un niveau spécifique ou tous niveaux confondus) sur des thèmes aussi divers que le handicap, l'équilibre alimentaire, les addictions, l'éducation sexuelle, le harcèlement et promeut des actions caritatives (Course Action Contre la Faim).

Objectif : Piloter des projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Membres : représentants de tous les acteurs concernés du collège (administration, professeurs, élèves, infirmière, assistante sociale, parents) ainsi que des partenaires extérieurs (police, association La Soucoupe).

Fréquence : au moins une fois par an

Conseil de Classe

Le Conseil de Classe est chargé du suivi des élèves et des questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Composé de membres du personnel de l'établissement, de délégués d'élèves et de parents d'élèves et des professeurs, il se réunit à chaque fin de trimestre, à l'initiative du chef d'établissement. Il formule des propositions concernant l'orientation et l'accompagnement des élèves et en informe les parents.

INSTANCES DU COLLÈGE

Chaque représentant des parents d'élèves délégués rend compte aux parents via l'ENT et par un compte-rendu du Conseil de Classe.

A la demande spécifique d'un parent en amont du conseil, les parents délégués peuvent répondre à une demande d'information suite à un Conseil de Classe.

LES LANGUES

Le choix des LANGUES VIVANTES

En 6e, tous les élèves du collège ont l'anglais en Langue Vivante 1 (LV1) sauf les élèves de la section britannique qui ont l'allemand en Langue Vivante 1.

En 5e, l'allemand, le chinois et l'espagnol sont les choix proposés aux élèves.

Le dispositif spécifique BILANGUE anglais/allemand : pour les non-internationaux

Qu'est-ce que la classe bilangue ?

La spécificité de la classe bilangue est que dès la 6e, l'élève apprend deux langues : l'anglais et l'allemand. En 6e, 3h de cours dans les deux langues et non 4h (volume horaire des élèves ne faisant que anglais LV1) sont au programme. Sauf avis contraire du Conseil de Classe, le parcours bilangue est choisi jusqu'en 3e. Une autre particularité de cette classe est l'effectif réduit par rapport aux autres classes lorsque les élèves se retrouvent en groupe de langue.

En 6e : 3h anglais + 3h allemand par semaine.

A partir de la 5e : 3h anglais + 2,5h allemand par semaine.

Comment postuler ?

Les demandes des parents sont à adresser au chef d'établissement. Des formulaires sont distribués dans le courant du mois de mai précédant la rentrée scolaire de septembre dans les trois écoles primaires partenaires : école Charles Bouvard, école Marie Curie, école Jean Moulin.

LES SECTIONS INTERNATIONALES

Les élèves suivent un enseignement en « section internationale » via un cursus d'admission proposé par le Lycée International de Saint-Germain-en-Laye.

Voici les horaires pour les sections tels que décrits officiellement et appliqués au collège. Quel que soit le niveau (6e- 5e), pour les sections ALLEMANDE, BRITANNIQUE, ITALIENNE, et POLONAISE :

6h réparties en 4h de littérature et 2h d'histoire, du pays de la section.

En contrepartie, le programme français d'histoire géographie éducation morale et civique est réduit à 2h (à la place de 3h pour les non internationaux). Les internationaux ont donc 5h supplémentaires par semaine (6h de section- 1h partie française).

Pour la section CHINOISE, c'est différent : les élèves suivent intégralité du système français + 9h de section.

9h réparties en 4h de littérature (et civilisation), 2h de mathématiques (de ce fait les élèves font des maths en français et en chinois) et 3h de langue chinoise. Les internationaux chinois ont 9h supplémentaires par semaine.

PÉDAGOGIE

L'ANGLAIS AVANCÉ

En quoi consistent les groupes avancés ?

Les groupes avancés répondent à un des projets d'établissement qui est le rayonnement des langues. Ils sont ouverts en 5e, 4e et 3e. Que ce soit pour les groupes classiques ou les groupes avancés, les professeurs travaillent à partir du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et évaluent leurs élèves dans les cinq compétences.

Voici le niveau attendu :

Quelles sont les exigences du groupe avancé ?

	Groupes classiques	Groupes avancés
5e	A2 : niveau attendu en fin de 5e, exigé du socle commun - utilisateur élémentaire ou usuel.	A2 vers B1 - d'utilisateur élémentaire à utilisateur indépendant.
4e	A2-B1 : d'utilisateur élémentaire à utilisateur indépendant.	B1-B2 : utilisateur indépendant.
3e	B1+ : niveau attendu en fin de 3e - utilisateur indépendant.	B2 / B2+ : le niveau B2 est attendu pour le FCE. Utilisateur indépendant avancé. Le niveau B2 est attendu en classe de Terminale.

Le travail requis demande autant d'investissement en groupe classique qu'en groupe avancé : un travail régulier et un approfondissement sont nécessaires pour progresser.

Les groupes avancés demandent de la part des élèves davantage d'autonomie dans leur rapport au travail et à la langue.

Comment se passent les tests pour accéder en groupe avancé ? Quand ont-ils lieu ?

Voici le calendrier des tests pour accéder au Groupe Avancé (= GA) :

En 6e, pour accéder au GA 5e	En 5e, pour accéder au GA 4e	En 4e, pour accéder au GA 3e
1er test : décembre	1er test : février	1er test : février
2e test : mars	2e test : mai-juin	2e test : mai-juin
3e test : mai-juin		

Pour les élèves de 6e : chacun des trois tests compte pour la sélection. A la fin de l'année, les professeurs d'anglais se réunissent pour faire le bilan des trois tests où toutes les compétences du CECRL auront été évaluées.

Pour les élèves de 5e et de 4e : en février, les élèves du groupe avancé ainsi que les élèves des groupes classiques ayant de bons résultats et souhaitant accéder au groupe avancé passent un test intermédiaire. Celui-ci sert de première sélection puisque seuls les 40 premiers élèves du test intermédiaire seront retenus pour passer le test de fin d'année. 28 élèves sont sélectionnés pour le groupe avancé 5e et 29 pour les groupes de 4e/3e, ce qui permet de laisser de la place pour les potentiels nouveaux élèves du collège qui n'auraient pas pu passer de test mais qui auraient les compétences.

Les tests sont conservés au collège et sont consultables par les parents qui peuvent prendre rendez-vous avec le professeur d'anglais de leur enfant.

Pour tous les niveaux, aucun des tests de sélection ne compte dans la moyenne trimestrielle.

Les tests sont des tests de compétences : aucun élève n'est donc avantagé. Pour le préparer, un approfondissement des cours et une exposition à la langue régulière est nécessaire, que l'élève soit du groupe avancé ou d'un groupe classique. Ce n'est pas parce qu'un élève a d'excellentes compétences à l'oral qu'il fera automatiquement partie du groupe avancé, puisque toutes les compétences sont évaluées. Il en est de même pour un élève ayant de très bonnes compétences à l'écrit mais qui ne s'impliquerait pas à l'oral.

Qu'appelle-t-on « ateliers LCE (Langues et Cultures Européennes) » ?

Deux heures hebdomadaires sont actuellement proposées pour l'atelier Langues et Cultures Européennes aux élèves non-internationaux en 4e et en 3e, qu'ils soient en groupe avancé ou en groupe classique. Pour y participer, l'élève doit justifier de solides compétences en anglais, montrer de la curiosité en classe, être actif à l'oral et capable de réflexion sur le monde. La sélection se fait sur dossier et avis des professeurs. L'élève qui fait partie du groupe en 4e s'engage également pour la 3e, sauf avis contraire du Conseil de Classe.

Les élèves faisant partie de la classe bilangue peuvent-ils prétendre au groupe avancé ?

Pour des raisons logistiques (problème d'alignement horaire des groupes), les élèves de la classe bilangue ne peuvent pas prétendre au groupe avancé.

Un élève qui aurait été accepté en groupe avancé peut-il refuser d'en faire partie ?

Lorsqu'un élève est accepté en groupe avancé, il doit passer son année dans ce groupe. Aucun désistement n'est possible : en effet, mis à part en 6e où les tests sont imposés, c'est le choix de l'élève d'avoir passé ce test et il se doit de fournir les efforts nécessaires pour que son année se déroule dans de bonnes conditions.

Le seul cas de désistement accepté est lorsqu'un élève de groupe classique est sélectionné au test intermédiaire de février mais ne souhaite pas passer le test de mai-juin.

Un élève qui entre en groupe avancé en 5e passe-t-il automatiquement en groupe avancé en 4e ?

Les élèves faisant partie du groupe avancé passent les deux tests (février et mai-juin). L'accès en groupe avancé en 5e ne garantit pas l'accès en groupe avancé 4e. Si un élève de groupe avancé quitte le groupe, c'est qu'il n'a pas validé les compétences exigées par le groupe avancé.

Comment sont répartis les élèves dans les groupes avancés ?

Les élèves faisant partie du groupe avancé sont généralement répartis dans trois classes. Les parents souhaitant que leur enfant soit dans la même classe qu'un autre élève peuvent écrire un courrier au chef d'établissement et leur demande sera examinée lors de la constitution des classes. Cependant, les contraintes réelles sont prioritaires.

Les élèves faisant partie du groupe avancé 3e sont-ils obligés de passer le FCE for Schools ?

Depuis de nombreuses années, le collège propose aux élèves du groupe avancé 3e de passer le FCE for Schools (First Certificate of English), un examen Cambridge de niveau B2 qui se déroule au collège. Cet examen étant payant, il n'est pas imposé aux élèves. Une session d'entraînement en janvier leur permet de savoir s'ils ont les compétences nécessaires pour le réussir. Les élèves de 3e des groupes classiques motivés peuvent aussi choisir de le préparer.

L'ESPAGNOL AVANCÉ

Pour les élèves qui souhaitent étudier l'espagnol comme LV2 à partir de la 5e l'équipe d'espagnol (Mesdames Grassi et Mantecon) propose la possibilité d'intégrer un groupe « avancé ». Cette proposition est destinée aux élèves qui ont déjà un rapport avec la langue espagnole (séjours en Espagne ou dans un pays hispanophone, origines hispaniques, etc.) et aux élèves avec un bon niveau en LV1. Nous avons un nombre limité de places. Si les demandes sont nombreuses, nous réaliserons une sélection dont le résultat sera communiqué par l'établissement aux familles.

Atelier théâtre : ce projet est destiné aux élèves de 4e et a lieu après les cours.

Mme Mantecon de Ozaeta et Mme Grassi

L'option « LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ » : le latin et le grec au collège

L'option « LCA » peut être suivie pendant les trois dernières années du collège, à raison de deux heures en 5e, en 4e et 3e. La progression de langue, civilisation, histoire, est organisée sur ces trois années, c'est pourquoi il est important de suivre cet enseignement sur toute sa durée.

Le latin, pour mieux connaître la langue française...

Il s'agit dans un premier temps de renforcer la connaissance des structures de la langue française ; les professeurs de latin prennent le temps de revenir sur des notions de base essentielles à la maîtrise de la langue, et souvent à l'apprentissage des langues étrangères. Il est

aussi fait une large place au vocabulaire et grâce à l'étymologie, les élèves découvrent le sens réel des mots français et comprennent mieux leur orthographe.

...mais aussi pour développer la culture générale...

À côté de ces acquis techniques, c'est toute une culture qu'abordent aussi les enfants. En effet, l'enseignement du latin aujourd'hui fait une grande place à l'étude de la culture gréco-romaine, de la littérature et de l'histoire romaine, qui sont à la base de toute notre culture européenne. De plus, nous faisons une large place à l'étude d'œuvres d'art de l'Antiquité ou inspirées de l'Antiquité, un atout important dans le cadre de l'histoire des arts.

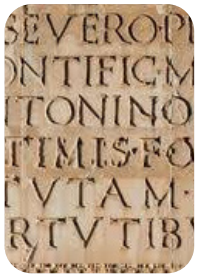

Enfin, certaines orientations professionnelles (le droit, la médecine, la botanique, et bien sûr l'archéologie et les lettres) se trouvent facilitées par des notions de latin.

... et pour acquérir des méthodes de travail.

Le travail de traduction leur permet de mieux maîtriser la grammaire française mais aussi de développer logique, rigueur et précision, qualités importantes pour toutes les disciplines. Grâce aux exposés et autres travaux oraux (récitation de texte, rédaction et déclamation de discours qu'ils ont rédigés...) les élèves bénéficient d'un entraînement à l'oral supplémentaire, ce qui leur sera utile pour les épreuves orales du brevet et plus tard du baccalauréat.

Un constat : d'inestimables acquisitions de vocabulaire, de grammaire et de civilisation, et un investissement légitimement reconnu et récompensé par une notation positive. La note de latin valorise la moyenne générale de l'élève qui s'implique dans la matière.

L'enseignement des LCA nécessite un réel désir de connaissance, mais la charge de travail à la maison est très raisonnable car l'essentiel de l'apprentissage se fait en classe.

Choisir l'option LCA au collège c'est aussi avoir la possibilité de poursuivre cette option au lycée, très valorisée au baccalauréat.

LE CLUB DE LECTURE

Le Club Lecture rassemble, une heure par semaine au CDI, les élèves qui souhaitent échanger sur leurs lectures, dans la détente.

Raconter, analyser, confronter... et se faire plaisir en écoutant les histoires sont les maîtres mots du club, qui ne réclame aucune assiduité.

Les thèmes sont proposés par les participants (par exemple, les livres qui se passent sur une île, les livres dont les héros sont des femmes, les œuvres de jeunesse, les romans policiers...) et toutes les séances font l'objet d'un compte-rendu publié sur le site du collège.

LES MATHÉMATIQUES ET LES SCIENCES

Pour tous les élèves du collège...

le « mathador » : jeu de calcul mental proposé par voie d'affichage chaque semaine.

Les élèves doivent obtenir un nombre cible en utilisant les 5 nombres du tirage donné et les 4 opérations +, -, x , : une seule fois chacun et chacune. Les réponses sont tirées au sort en fin de semaine. Un gagnant par tranche de 20 participants. Les lots sont des dés polyédriques originaux.

Un tirage « spécial vacances » est donné avant chaque période de vacances scolaires avec 5 « mathador » à trouver.

Concours

Pour tous les élèves du collège : (entre 150 et 200 participants)

a) Le championnat des Jeux Mathématiques et Logique. Inscription 1 €

La 1ère épreuve, qualificative, a lieu au collège pendant une heure un jeudi en février en général.

CHAMPIONNAT DES JEUX MATHÉMATIQUES ET LOGIQUES

Très belle participation des élèves du collège à la demi-finale !
L'épreuve s'est déroulée samedi 16 mars
au Lycée Sainte Geneviève de Versailles
où se sont retrouvé-es plus de 70 concurrent-es de l'ouest d'Île de France.

Nous félicitons, pour leur qualification et leur participation à la demi-finale :

– en C1 (6e – 5e) : Angeline O.(4e), Adam Z., Mona S.E., Ariel H., Margot S., Emma F., Jean-Baptiste J., Cylian H., Giovanni C., Marion M., Anna M ; Cécile C.

- en C2 (4e – 3e) : ***Francesco Teissedre,***
1er du centre, qualifié à la place pour la finale internationale,
Julien O.(3e) , Timothé F., Bartosz H., Cléa C. et Eloi D.

Les qualifications au score seront connues en fin d'année.

La 1/2 finale, pour les élèves qualifiés, a lieu le 3e samedi de mars en général en région parisienne (entre 30 et 40 élèves aux HG). La finale internationale pour les qualifiés se déroule fin août en région parisienne (entre 1 et 5 élèves des HG).

b) Kangourou : 3e jeudi de mars au collège. Inscription 2 €. Durée 1 heure au collège.

Pour les élèves de 4e et 3e :

Olympiades académiques en 4e (concours René Merckhoffer) : environ 50 élèves.

Olympiades académiques en 3e (par équipe) : 10 équipes au maximum de 3 élèves.

Au collège fin mars en général. Durée 2 heures. Inscription gratuite.

Des devoirs d'entraînement sont proposés aux élèves volontaires tout au long de l'année.

Les inscriptions se font en décembre et sont subventionnées par le FSE qui, de plus, récompense des participant-e-s. Vous trouverez d'autres informations sur le site du collège :

http://www.clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr/

Sur 3 000 copies environ pour les 4e seules, les 15 meilleures sont retenues ; pour les 3e, sur 1 500 copies, les 6 meilleures sont retenues. Chaque année le Collège Les Hauts Grillets figure dans le palmarès pour au minimum un élève.

Pour certaines classes :

a) Course aux nombres : épreuve de calcul mental avec 30 questions en 9 min.

b) Castor informatique : exercices d'algorithmique et de programmation avec scratch sur ordinateur. Première épreuve en classe puis ensuite à la maison pour ceux qui le souhaitent. Les élèves sont seuls ou en binôme.

c) Alkindi Cryptographie. Première épreuve en classe puis ensuite à la maison pour ceux qui le souhaitent. Les élèves sont seuls ou par équipe.

d) Réalisation de courts-métrages par les 4e1 et 4e7 pour la chaîne vidéo « Jolies Maths » (http://tiny.cc/jlmat). - du 14 au 21 mars : concours de lancement de la chaîne « Jolies Maths » avec des casse-têtes à gagner.

Stages

a) Pépinière académique de mathématiques : pendant les deux premiers jours des vacances de Toussaint, à Versailles.

Pour des élèves curieux, talentueux, motivés de 3e et exceptionnellement de 4e. 5 élèves maximum par collège. Un test de sélection est organisé dans le collège les années où le nombre de volontaires est élevé.

b) Coupe Animath pour les meilleurs élèves de 4e et 3e. Début juin en général. Phase éliminatoire où l'élève doit répondre à un questionnaire en ligne puis épreuve écrite de 3h au collège ou au Lycée International. Les meilleurs peuvent ensuite participer au stage d'été organisé par l'association Animath.

Liaison CM2 / 6e

Des rencontres ont lieu entre les enseignants des écoles primaires et du collège.

Les 7 écoles primaires participantes : Charles Bouvard de Fourqueux, Les Violettes de Mareil-Marly, et à Saint-Germain-en-Laye, Giraud-Teulon, Lycée International, Marie Curie, F. Passy et Schnapper.

a) Ces 3 dernières années, organisation d'un tournoi de mathématiques par équipe CM2 / 6e.

Chaque équipe formée de 2 élèves de 6e et 2 de CM2. Les 3 Collèges Les Hauts Grillets, Roby et Lycée International ont accueilli leurs futurs élèves pour une rencontre de 1h sur la résolution de problèmes. Un peu plus de 900 élèves ont participé l'année dernière.

b) Construction de fractales en équipe. Des élèves des écoles Marie Curie, Lycée International, Charles Bouvard et des Collèges Hauts Grillets, Roby et Lycée International.

Dans le cadre d'un travail sur l'espace décliné sur les niveaux cycle 3 et cycle 4, construction d'une pyramide de Sierpinsky de niveau 6 (en photo) et l'année suivante d'une éponge de Menger. Le centre administratif de Saint-Germain-en-Laye a exposé ces fractales en novembre 2017. Ces fractales ont été ensuite réparties dans les différents établissements qui avaient participé. Elles ont été plusieurs fois exposées à des journées portes ouvertes et tout récemment à l'exposition Ludomath au Château de La Doucette à Drancy (2019).

Pyramide de Sierpinsky

Actuellement, certains élèves de 6e rapportent des tickets de métro pour construire une éponge (fractale cubique).

D'autres projets sont mis en place chaque année et organisés par certains professeurs de mathématiques à l'intérieur de leurs classes, en particulier lors de la semaine des maths et du « pi day » (journée du 14/03 qui fête la célèbre constante mathématique π = 3,14).

Éponge de Menger

Co-rédigé par l'équipe de mathématiques du Collège Les Hauts Grillets.

JOLIES MATHS

La chaîne vidéo « Jolies Maths » a été lancée début 2019 par S. Peronno. Elle contient des vidéos pédagogiques, notamment les courts métrages réalisés par les élèves de 4e1 et 4e7 durant leurs ateliers. Le principe de la série « Les élèves sont profs ! » est le suivant : le professeur apporte le contenu mathématique, les élèves choisissent la forme pour le présenter (personnages, scénario, etc.). Pour apprendre ou revoir les maths différemment, n'hésitez pas à vous abonner : https://www.youtube.com/c/joliesmaths

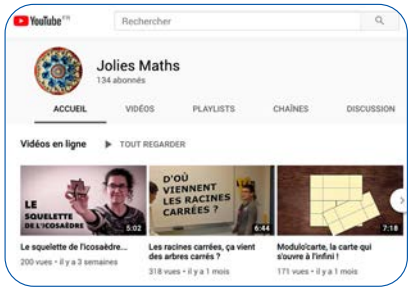

Les SCIENCES en 6e : un fonctionnement particulier

Dans notre collège, nous avons choisi un fonctionnement particulier uniquement pour les 6e.

Ils ont 2,5 h en classe entière et 1 h en demi-groupe par semaine avec le même professeur (Mme Busch, M. Meurice, Mme Courtain) qui enseigne toutes les sciences : Sciences et Vie de la Terre (SVT), Physique-Chimie et Technologie). Chaque professeur s'est formé aux autres disciplines et nous appelons ce cours « Sciences et Technologie ». Nous n'y voyons que des avantages :

- pour le professeur : meilleur suivi de nos élèves, harmonisation des enseignements avec les autres disciplines.
- pour les élèves : un professeur au lieu de trois (un seul classeur, une seule organisation à suivre...)

AUTRES INITIATIVES

LA CHORALE

La chorale est une activité facultative mais ouverte à tous quelle que soit la classe ou le niveau.
Elle ne peut cependant fonctionner que par l'engagement annuel de chacun. Son objectif est un concert donné en fin d'année qui se prépare à raison d'une répétition hebdomadaire placée sur le temps du repas.
Les bienfaits de ce travail sont multiples :

- sur le plan pédagogique : la chorale permet le développement de qualités intellectuelles telles la mémoire, l'anticipation, l'écoute de soi ou des autres...
- sur le plan personnel : outre la santé physique qu'elle améliore (mieux respirer, se relaxer, sentir et utiliser son corps, poser sa voix...), elle favorise aussi le mieux-être (comme la confiance en soi, l'intégration sociale dans un groupe où chacun peut trouver sa place, savoir tenir compte de l'autre...)

A ces bénéfices, il faut ajouter une dimension non négligeable qui est la sensation de plaisir :

- plaisir de se retrouver (mixité des âges, des classes...)
- plaisir de se cultiver (découverte d'un répertoire différent chaque année), plaisir sonore (découvrir et développer ses possibilités vocales, se sentir au centre de la polyphonie)
- expérience inoubliable d'être un artiste au moment du concert.

L'organisation matérielle change chaque année. Chaque collégien doit donc faire la démarche de s'inscrire auprès de son professeur de musique en début d'année.

LE PIANO

Le 11 mars 2019, un piano a pris place au CDI. Les élèves accueillis sont libres de venir jouer, à volume raisonnable (ou avec un casque). Comme l'écrivait le philosophe Friedrich Nietzsche « La vie sans musique est tout simplement une erreur, une fatigue, un exil ».

LE POTAGER ET VERGER

À quoi ressemble un plant de pomme de terre ? Comment pousse une courgette ? Bon nombre d'élèves (mais aussi d'adultes !) ne sauraient pas répondre à ces questions. Un atelier « potager » est organisé certains midis au collège de la rentrée à la Toussaint, puis du printemps aux vacances d'été. Apprendre les gestes de jardinage (semer, repiquer...), sentir les aromatiques, cultiver des légumes, identifier quelques plantes spontanées (liseron, roquette...) sont au programme de cette activité extérieure particulièrement agréable !

Fin 2017, un verger a été planté avec sept arbres financés par le FSE : quatre pommiers (« Reinette grise du Canada », « Reine des Reinettes », 2 « Belle de Boskoop »), deux poiriers (« Conférence », « Comice ») et un prunier « Reine Claude de Chambourcy ». L'occasion de rappeler que ces terres étaient autrefois agricoles...

Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)

L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) est une compétence que le collégien doit acquérir avant la fin de la 3e. L' ASSR comporte 2 niveaux et peut être obtenue à l'issue de tests passés au collège.

Ce sont des tests informatisés portant sur le « code de la route » par observation de situations faisant appel à la réflexion, au bon sens et à la notion de mise en danger. Les tests obligatoires en collège :

- ASSR niveau 1 en 5e
- ASSR niveau 2 en 3e

Les frais d'organisation des épreuves de ces attestations sont pris en charge par l'établissement. Les ASSR sont gratuites pour l'élève.

L'ASSR2 doit être présentée obligatoirement par le jeune lors de son inscription au permis de conduire. Ce document doit être conservé précieusement ! En cas de perte ou de vol de l'attestation, la délivrance d'un duplicata peut être demandée au chef d'établissement. Un seul et unique duplicata peut être délivré.

Pour se préparer aux ASSR : http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/

LES DEVOIRS FAITS

C'est un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs au collège.

En 2018-2019, 121 élèves ont bénéficié du dispositif DEVOIRS FAITS au Collège Les Hauts Grillets.

Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

« Devoirs faits » s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

Les collégiens peuvent avoir été invités à y participer par les équipes éducatives, qui en font alors la proposition aux élèves et à leur famille. Devoirs faits est pris en charge sur la base du volontariat par :

- les professeurs et professeurs documentalistes,
- les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE),
- les assistants d'éducation,
- des associations agréées qui interviennent dans le domaine de l'aide aux devoirs,
- les volontaires du service civique.

Pour tout renseignement, merci de vous adresser au Professeur Principal de votre classe ou bien à M. Jean-Luc LECOURTOIS, Conseiller Principal d'Éducation, jean-luc.lecourtois@ac-versailles.fr

Sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, d'autres informations :

https://www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html

L'ensemble de la communauté éducative est investi dans l'accompagnement de chaque élève à réussir son orientation après le collège : le Professeur Principal et la Psychologue de l'Éducation Nationale sont particulièrement impliqués dans ce processus durant l'année de 3e en échange étroit avec les familles.

Un premier avis d'orientation de l'élève, selon les souhaits de la famille, est donné lors du Conseil de Classe du 2e trimestre en présence des représentants des sections. Un deuxième avis définitif est émis lors du Conseil de Classe du 3e trimestre.

Nous vous invitons à consulter :

- la RUBRIQUE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE de ce GUIDE (Rôle du Professeur Principal et Rôle de la Psychologue EN) pour être éclairé sur le processus proposé et pouvoir les contacter. Mme DIODONNAT, psychologue de l'Éducation Nationale, en charge de l'accompagnement des élèves à leur orientation peut recevoir les familles sur RDV – Prendre RDV avec elle via OZECOLLEGE (Marie.Diodonnat@ecollege78.fr) ou par téléphone en appelant l'accueil au 01 30 87 46 20.
- le site de l'www.ONISEP.fr qui répertorie l'ensemble des filières générales et spécifiques (voies générales ou professionnelles).

L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

Pour aider les élèves à décider de leur orientation, une séquence d'observation en entreprise (appelé le « stage ») est effectuée pour les élèves de 3e en décembre sur 5 jours. Il est aussi possible d'effectuer des mini stages de découverte d'une demi-journée dans différents lycées.

Un forum des métiers a lieu au collège vers le mois de février pour rencontrer des professionnels et échanger avec eux sur leur profession ; ce sont pour beaucoup des parents d'élèves du collège.

Stage de 3e

Depuis 2005, tous les élèves des classes de 3e doivent effectuer un stage d'observation en milieu professionnel de cinq jours consécutifs. Celui-ci fait l'objet d'un rapport de stage évalué par les professeurs. L'encadrement et le suivi de l'élève sont précisés dans une convention signée entre l'établissement et l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Le stage se déroule dans une entreprise, une association ou une administration. Les élèves de moins de 14 ans effectuent leur stage uniquement dans des établissements publics ou des entreprises familiales.

Depuis plusieurs années, au Collège Les Hauts Grillets, ce stage a lieu la semaine qui précède les vacances de décembre.

L'objectif du stage est de sensibiliser les élèves sur leur environnement économique et professionnel dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Il est aussi l'occasion de gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de permettre, éventuellement, de confirmer un projet d'orientation.

Il permet aux élèves d'enrichir leur culture générale citoyenne en leur faisant découvrir :

- le monde économique et professionnel dans sa diversité
- un environnement très différent du milieu scolaire, dans une grande autonomie
- les réalités concrètes du travail
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers.

Il n'y a donc pas de « bon » ou de « mauvais » stage. Les élèves tireront profit de cette première expérience de découverte du monde professionnel.

Le Forum des métiers

Chaque année, l'association de parents d'élèves PEEP du Collège Les Hauts Grillets organise un forum des métiers pour les élèves de 4e et 3e principalement (obligatoire pour les 3e). Cet événement permet de les aider à comprendre les différents métiers susceptibles de les intéresser et surtout de faciliter leur choix d'orientation et de formation.

Afin de permettre aux élèves de mieux s'investir dans cette orientation et d'être actifs dans leur démarche, nous sollicitons des professionnels de branches variées pour qu'ils

présentent leur entreprise et leur métier. Nous sollicitons également des organismes de formation post 3e (Centres de Formation des Apprentis) et les lycées des environs.

Pour l'édition 2020 qui s'est tenue le 31 janvier, 34 professionnels sont venus parler de leur métier à près de 300 élèves. 4 Centres de Formation des Apprentis, le lycée agricole, 2 CFA et une psychologue de l'Éducation Nationale étaient aussi présents pour échanger sur les possibilités de formation post 3e. Au total, 50 intervenants, répartis sur 2 salles ont pu échanger avec les collégiens.

Si vous souhaitez vous investir dans l'organisation de la prochaine édition ou participer en tant qu'intervenant, vous êtes les bienvenus !

Contactez-nous à l'adresse : peep PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

forumdesmetiers.chg@gmail.com

La PERSONNALISATION du parcours scolaire

Les besoins éducatifs personnalisés sont mis en place dans les cas particuliers selon un processus très encadré. Vous trouverez sur différents sites officiels, des informations sur ces sujets (cf RUBRIQUE RESSOURCES). Voici quelques liens utiles :

Les élèves à haut potentiel
http://eduscol.education.fr/cid59724/ressources-pour-scolariser-les-eleves-a-haut-potentiel.html

Les élèves dont les difficultés scolaires sont la conséquence d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé.
http://eduscol.education.fr/cid86144/plan-d-accompagnement-personnalise.html

Les élèves allophones
http://eduscol.education.fr/pid28783/scolariser-les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes.html

LE BREVET (D.N.B.)

Le BREVET DES COLLÈGES : les résultats du Collège Les Hauts Grillets

TAUX DE RÉUSSITE AU D.N.B (Diplôme **N**ational du **B**revet) **et valeur ajoutée**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de réussite brut	98	92	89	87	97	94	
Valeur ajoutée / Académie	+5	+1	-3	-7	+4	+2	
Valeur ajoutée / France	+6	+1	-3	-6	+4	+2	

Définition : le taux de réussite brut rapporte le nombre d'élèves, sous statut scolaire, reçus au DNB au nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

Précisions : une valeur ajoutée est proposée, comparant les résultats observés aux résultats des établissements accueillant une population comparable, au sein de l'académie ou au niveau national.

Source : APAE - Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des établissements

Brevet blanc

Un brevet blanc est proposé par le collège vers le mois de mars : cela permet à l'élève de se mettre dans la situation de l'épreuve officielle de fin juin. C'est l'opportunité aussi de réviser une bonne partie du programme. Les épreuves de ce Brevet blanc se font sur des sujets concertés entre les professeurs du collège et ne portent que sur les sujets déjà étudiés.

A noter : les épreuves du brevet blanc en physique-chimie, techno et SVT porteront sur 2 matières (sur 3 possibles). Celles qui seront interrogées ne seront pas obligatoirement celles du brevet au mois de Juin. Ces 2 matières évaluées pour le Brevet seront indiquées 2 à 3 semaines avant les épreuves de brevet par les professeurs, vers début juin.

L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée par les professeurs en fin d'année de 3e.

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves de l'examen représentent 400 points.

Sont évalués sur 100 points :

- le français
- les mathématiques

Sont évaluées sur 50 points :

- l'histoire-géographie
- les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie)

L'épreuve orale est évaluée sur 100 points.

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : « assez bien », « bien » ou « très bien ». Les mentions « bien » et « très bien » permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

- assez bien s'il cumule plus de 480 points
- bien s'il cumule plus de 560 points
- très bien s'il cumule plus de 640 points

DNB « option internationale »

Le Diplôme National du Brevet « option internationale » est constitué de l'ensemble des épreuves de droit commun auxquelles s'ajoutent deux épreuves spécifiques orales en langue et littérature et en histoire-géographie (mathématiques pour les section chinoise). Ces deux épreuves sont conduites dans la langue de la section selon un calendrier mis en place au niveau de l'établissement.

La mention « option internationale » au DNB est attribuée aux candidats ayant satisfait à ces deux épreuves orales spécifiques, par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 25 sur 50 pour chacune d'elles.

Le total des points passe donc à **900** et les points obtenus aux épreuves orales spécifiques sont pris en compte dans le calcul des mentions prévues à l'article D. 332-20 du Code de l'éducation. Le diplôme délivré au candidat admis porte mention :

- assez bien, s'il cumule au moins 540 points
- bien, s'il cumule au moins 630 points
- très bien, s'il cumule au moins 720 points

N.B : la scolarité en section internationale en classe de 3e est une condition nécessaire pour être inscrit à l'option internationale du Diplôme National du Brevet. En revanche, un élève inscrit en section internationale n'est pas tenu de s'inscrire à l'option internationale du diplôme national du brevet.

MOT DE LA SECTION ALLEMANDE

Lycée International
DEUTSCHE·ABTEILUNG

Date de création : 1954
Total des effectifs 2019/2020 :
583 élèves dont 120 au collège

La section allemande est l'une des plus anciennes du Lycée International. Avec environ 600 élèves, répartis sur le Lycée et deux établissements partenaires, elle est l'une des trois plus grandes sections. De l'école maternelle au Lycée, l'enseignement de l'allemand comme première ou seconde langue maternelle est assuré par des enseignants allemands en langue allemande.

La section propose une éducation biculturelle stimulante et donne à ses élèves les conditions d'un environnement d'apprentissage international. Outre la formation générale de haut niveau, l'ouverture culturelle et un bilinguisme bien maîtrisé constituent les principaux axes du travail pédagogique. Les classes de maternelle se situent sur le campus du Lycée International, comme celles du primaire, complétées par une classe pour chaque niveau dans notre école partenaire Charles Bouvard à Fourqueux. Pour les années de collège, les élèves de la section allemande sont répartis entre le Collège Les Hauts Grillets et le Collège International. Leur scolarité se termine au Lycée International à partir de la Seconde.

Les programmes d'enseignement en allemand, littérature et histoire allemande, sont fondés sur les directives du Ministère de l'Éducation en Allemagne et s'accordent avec les programmes d'enseignement dispensés dans les écoles allemandes. L'enseignement de la section allemande comprend 4 heures d'allemand et 2 heures d'histoire au collège qui viennent compléter les programmes français. Les résultats de la classe de 3e sont déterminants pour l'admission en Seconde au Lycée International.

Il existe deux groupes de niveau. Le niveau EN-I est réservé à des élèves bilingues qui maîtrisent l'allemand au niveau langue maternelle. L'enseignement en niveau EN-II est réservé à des élèves bilingues maîtrisant l'allemand comme leur deuxième langue maternelle.

Les traditions et les fêtes au fil des saisons, ainsi qu'un large éventail de voyages d'études, de programmes d'échanges, de lectures, de concerts, d'expositions et de projets théâtre sont ainsi proposés aux élèves et leur famille.

Lycée International de Saint-Germain-en-Laye
SECTION ALLEMANDE
2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye
Directeur de la section allemande :
Monsieur Frank WALTER
+33 (0)6 43 67 34 71
Secrétariat, Mme Odile DUGUÉ :
secretariat@deutsche-abteilung.de
www.deutsche-abteilung.de

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES : APESALI

APESALI

L'APESALI (Association allemande des parents d'élèves) a pour tâche de soutenir le travail éducatif de la Section Allemande et la vie quotidienne au Lycée International et dans ses deux écoles partenaires. De nombreux événements scolaires ne peuvent se réaliser qu'à travers l'engagement personnel de parents bénévoles - des événements qui servent d'une part à promouvoir et à maintenir la culture allemande, mais qui constituent également un moyen de collecter des fonds pour financer des installations pour la section comme par exemple des tableaux digitaux.

Le Conseil de l'APESALI a deux membres qui sont en charge de la liaison avec le Collège Les Hauts Grillets et coordonnent, entre autres choses, des événements et activités au collège en coopération avec la direction de la section allemande, telles que par exemple la fête de Noël allemande, le déjeuner allemand, la Journée Portes Ouvertes, ainsi que la soirée disco en coopération avec les autres sections - à l'origine une initiative germano-polonaise. La liaison participe aux réunions avec la direction du collège, les représentants des autres sections et la LIPE.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION ALLEMANDE : APESALI
Présidence : Marion LIMMER
vorsitz@apesali.de
Vice-présidence : kommunikation@apesali.de
Relais section : hautsgrillets@apesali.de

MOT DE LA SECTION POLONAISE

Date de création : 1998

Total des effectifs 2019/2020 :
135 élèves dont 70 au collège

La section polonaise existe depuis 1998. Elle est organisée aujourd'hui autour des 3 écoles. L'apprentissage commence au primaire (École Marie Curie), se poursuit au collège et se termine au Lycée International.

Les programmes de Littérature et d'histoire en polonais sont fondés sur les directives du Ministère de l'Éducation en Pologne, et s'accordent avec les programmes d'enseignement dispensés dans les écoles polonaises. En complément de toutes les matières prévues dans programme français, l'apprentissage au collège et au lycée comprend 4 heures de langue polonaise au collège et 6 heures au lycée, ainsi que 2 heures d'histoire dans les deux écoles.

Au collège, le processus d'enseignement dure quatre ans et se termine par l'examen du Brevet de l'option internationale, qui comprend en outre un test en langue et en histoire polonaises. Ces résultats sont déterminants pour l'admission au lycée. A l'issue de l'année terminale au lycée,

les élèves passent le bac dans l'option internationale OIB, reconnue dans toutes les universités polonaises et françaises.

La scolarité dans la section polonaise est gratuite. Les parents ne supportent que les coûts d'achat de manuels scolaires (langue et histoire polonaises).

Au sein de la bibliothèque du collège se trouve un département réservé à la langue polonaise, constamment enrichi par les fonds du budget de l'école et grâce à la gentillesse des parents.

Lycée International de Saint-Germain-en-Laye
SECTION POLONAISE :
2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Directrice de la section polonaise :
Mme Lidia TARKOWSKA-BEYRAND
+33 (0)1 39 10 94 70
sectionpl.lycee-international@laposte.net
www.section-polonaise.fr

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES POLONAISE

L'association a pour objectif, sans aucun but lucratif, de contribuer à l'intérêt moral et matériel des écoles, et de la section polonaise, afin de favoriser la compréhension et l'amitié entre la France et la Pologne. Elle doit faciliter les rapports des parents d'élèves de la section avec les autorités de l'école, la direction de la section, des enseignants, ainsi que d'apporter l'aide nécessaire à tout problème affectant l'intérêt moral, matériel et intellectuel de leurs élèves.

L'association des parents d'élèves, en étroite collaboration avec la direction et le corps enseignant et les écoles, s'occupe d'organiser les différentes manifestations tels que :

- les voyages pédagogiques en Pologne,
- les spectacles et concerts avec les élèves,
- la célébration de toutes les fêtes traditionnelles au sein de la section (« Mikolajki » ou Saint Nicolas, « Wieczor Polski » Soirée Polonaise).

La section polonaise a par ailleurs le plaisir de participer à l'organisation chaque année des événements suivants au sein du collège, au bénéfice des élèves de toutes les sections :

- goûter offert au personnel du collège dans la salle des professeurs lors de la journée de l'Enseignant en Pologne « Dzien Nauczyciela »,
- marché de Noël,
- soirée disco,
- déjeuner polonais (afin de faire découvrir la gastronomie polonaise) avec la vente des gâteaux et dont le bénéfice est offert au Foyer Socio-Éducatif du collège. Le même jour les élèves du collège peuvent participer aux jeux de société polonais.

Enfin, les élèves de la section polonaise peuvent faire partie d'une équipe de football (garçons et filles) qui a été créée en 2018 et qui se développe activement. Cette équipe participe aux tournois organisés entre les différentes sections (plus d'information https://www.facebook.com/teampl).

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION POLONAISE :

Présidente : Agnieszka GOLDA,
Vice-présidente : Milena ZABINSKA-BOTBOL
section.polonaise.sgel.ape@gmail.com
www.facebook.com/sectionpolonaise

MOT DE LA SECTION BRITANNIQUE

Lycée International
BRITISH · SECTION

Date de création : 1952
Total des effectifs 2020/2021 du collège : 72

Depuis 1999, le Collège les Hauts Grillets accueille les élèves de la section britannique. Il y a une classe par niveau de la 6e à la 3e d'environ 20 élèves par classe. Comme d'autres sections internationales, les enfants de la section britannique suivent 6 heures de cours de section par semaine : 4 heures de langage et littérature anglaise et 2 heures d'histoire-géographie en anglais.

En plus des activités extra-scolaires proposées par le collège, les élèves de la section britannique peuvent participer à des clubs organisés par la section qui ont lieu au collège : un club de débat et un club de lecture. Ils peuvent aussi faire des activités sportives typiquement britanniques au sein de la section (football, netball, danses

irlandaises etc.). A partir de la 3e, ils peuvent participer à un club théâtre et au programme de projets à intérêt collectif et personnel « Duke of Edinburgh Award ».

Lycée International de Saint-Germain-en-Laye
SECTION BRITANNIQUE :

2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Directeur de la section britannique :
James CATHCART
sécretariat : +33 (0)1 34 51 62 64

contact@britishsection.fr

Coordinatrice du site : (British Section Site Coordinator) : Claire ALLEN
Elle est la coordinatrice et la représentante de la section britannique au sein du collège.

Bibliothéquaire : Sue REES

www.britishsection.fr

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES BRITANNIQUE

british section
PARENT TEACHER GROUP

British Section Parent-teacher Group (PTG) & Contact Parents :

Il y a 1 à 2 parents délégués pour chaque classe de la section britannique. Le parent relais et les parents délégués représentent l'association des parents de la section britannique au sein du collège (British Section Parent-Teacher Group, « PTG »). Le PTG organise plusieurs activités pendant l'année pour les élèves ou les parents, en liaison avec le collège, par exemple la « Soirée Disco », la « British Day » journée britannique avec un repas britannique servi le midi à la cantine et une vente de gâteaux, et « Quiz Night », soirée caritative pour les parents de la section britannique dont les bénéfices sont reversés à des associations locales autour de Saint- Germain-en-Laye.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION BRITANNIQUE - PTG :

Parent relais section et représentante du PTG (Contact Parent Coordinator) :
Kerensa VILJOEN
asnerekiii@gmail.com

MOT DE LA SECTION ITALIENNE

Lycée International
SEZIONE · ITALIANA

Date de création : 1968 au Lycée International (50 ans)
1978 au Collège Les Hauts Grillets (40 ans)
Total des effectifs 2019/2020 au collège : 59

La Section Italienne, dépendant du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale d'Italie, propose un enseignement public. Intégrée au système scolaire français, la Section offre une structure culturelle et pédagogique qualifiée dans le contexte plurilingue et multiculturel du Collège Les Hauts Grillets.

Elle accueille des étudiants italophones, italiens et étrangers, qui viennent d'écoles italiennes mais aussi d'autres pays, à condition qu'ils soient déjà dans un parcours bilingue et biculturel.

Le but est d'offrir un enseignement de la langue et de la littérature italienne, de l'histoire et de la géographie, valable pour les quatre premiers niveaux d'enseignement secondaire et dont le contenu est similaire à celui des classes correspondantes du système scolaire italien.

Pour organiser les nombreuses activités qui renforcent la variété des compétences et des talents des élèves, l'école profite de la contribution multiculturelle des enseignants et des parents. Cela permet de réaliser des représentations théâtrales, désormais une tradition pour la Section italienne du collège, des conférences et des ateliers en classe avec des auteurs italiens, des voyages et des sorties éducatives en relation étroite avec la culture italienne. Un espace du CDI est dédié à la bibliothèque italienne.

Encore, pour ses élèves et leur famille, la Section organise régulièrement des conférences tenues par des auteurs, des journalistes et des universitaires italiens.

Enfin, des activités plus purement récréatives et festives s'ajoutent à ces manifestations culturelles :

- le Café de Noël offert au personnel du collège dans la salle des professeurs.
- la Fête de la Section Italienne ouverte aux membres de la Section
- le Déjeuner italien avec vente de gâteaux ouvert à tous les élèves du collège.

Lycée International de Saint-Germain-en-Laye
SECTION ITALIENNE :
2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye
Directeur de la section italienne :
Luigi VALLEBONA
Coordinateur : Massimo CHIAIS
Enseignante de langue, littérature et histoire (6e/5e/4e) : Piera SANNA
Enseignante de littérature (3ème) : Maria Grazia COCCIA
Enseignant d'histoire-géographie (3ème) : Massimo CHIAIS
secrétariat : +33 (0)1 30 61 90 75
www.sectionitalienne.org
sezioneitaliana@sectionitalienne.org

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES : APESI

apesi

À celles de la Section Italienne, s'ajoutent les initiatives et les événements de l'APESI, Association des Parents d'Élèves de Section Italienne, association française loi de 1901, créée en 1977 pour soutenir les activités pédagogiques et culturelles de la Section au Lycée International et au Collège Les Hauts Grillets.

Des conseillers APESI avec mandat annuel, un par niveau, assument le rôle de Parent d'Élève Correspondant (PEC de niveau) pour assurer la liaison entre le Collège Les Hauts Grillets et le Collège du Lycée International.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION ITALIENNE :
www.apesi.net
apesi@apesi.net
www.facebook.com/groups/APESI/

MOT DE LA SECTION CHINOISE

Lycée International
中 文 国 际 部

Date de création : 2008
Total des effectifs 2018/2019 du collège : 47

En partenariat avec le Lycée International et l'École Primaire Jean-Moulin, le Collège Les Hauts Grillets accueille depuis 2011 des élèves de la section chinoise. Chaque année, au collège, la section est constituée d'une cinquantaine d'élèves, répartis sur 4 niveaux.

Collège les Hauts Grillets-section chinoise - Saint-Germain-en-Laye Année 2018-2019

Le programme s'inscrit dans la coopération éducative franco-chinoise. L'équipe enseignante est composée de professeurs de langue et de mathématiques nommés par les Ministères de l'Éducation Nationale français et chinois.

En plus des enseignements du programme de l'Éducation Nationale française, les élèves de la section chinoise bénéficient de 9h de chinois hebdomadaires, réparties en 4h de littérature et culture chinoise, 3h de langue et 2h de mathématiques. A la fin des études au collège, les élèves de la section chinoise obtiennent un Brevet des Collèges avec mention section internationale chinoise. A la fin des études au Lycée International, ils obtiennent un Bac mention OIB.

Lycée International de Saint-Germain-en-Laye
SECTION CHINOISE :
2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye
Directrice de la section chinoise :
Wenbing KIRCHMEYER
secrétariat : +33 (0)1 39 10 94 57
www.sectionchinoise.fr
sectionchinoise.li@gmail.com

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES : APESC

APESC

L'Association des Parents d'Elèves de la Section Chinoise (APESC) joue un rôle actif dans l'organisation des événements périscolaires, pour animer des activités culturelles et soutenir le rayonnement de la section. La vocation de l'APESC est de faciliter la communication entre les parents et le collège, promouvoir les échanges multiculturels et contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des élèves.

L'APESC a le plaisir d'organiser chaque année « la Journée Chine » et la fête du Nouvel An chinois, qui permettent de présenter la culture et la gastronomie chinoises.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION CHINOISE - APESC :
Représentante APESC au collège :
Li CHENG
Relais section auprès de la LIPE :
Ruifeng FUNFFROCK
apesc@apesc.fr

DISCO / GOÛTERS

Chaque année, LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES de chaque section organisent conjointement avec le collège, des goûters et une soirée disco !

Les recettes participent au financement des sorties et voyages scolaires de toutes les classes et sont reversées intégralement au collège.

Club International

CLUB INTERNATIONAL

Le Club International est une association qui regroupe les parents d'élèves des 14 sections du Lycée International et de ses Écoles Partenaires, dont le Collège Les Hauts Grillets.

Les parents bénévoles, représentants chaque section, sont très attachés aux valeurs internationales et pluriculturelles qui les réunissent au sein du Club International. Ils développent le rayonnement de ces valeurs au sein de la communauté des élèves en agissant à double niveau :

Lycée en fête

par l'organisation d'activités, de rencontres et de manifestations socio-éducatives, culturelles et sportives, notamment :

- la « Fête de Noël » en novembre,
- le « Lycée en Fête » en mai,
- le « CinéClub »,
- les spectacles « The Mamas & Papas Concert » en décembre et « The Mamas & Papas Cabaret » en mars,
- les activités du club **« Football-Intersections »** et les événements du « Tournoi des Étoiles » et du « Tournoi des Futures Étoiles », **(https://www.clubinternational-saintgermain.fr/foot-intersection/)**
- l'animation plurilinguistique « Déclic »,

Fête de Noël

The Mamas & Papas

Football-Intersections

par l'investissement des recettes provenant de la vente des « Articles du Club » et des divers événements festifs dans des projets contribuant au développement de l'esprit international et pluriculturel et au bien-être des élèves.

CLUB INTERNATIONAL du Lycée International de Saint-Germain-en-Laye
B.P. 5230
2 bis rue du Fer à Cheval,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Présidente : Virginie DESLANDRES
www.clubinternationalsaintgermain.fr
clubinternationalsaintgermain@gmail.com

ÊTRE AU COEUR DE L'INFORMATION

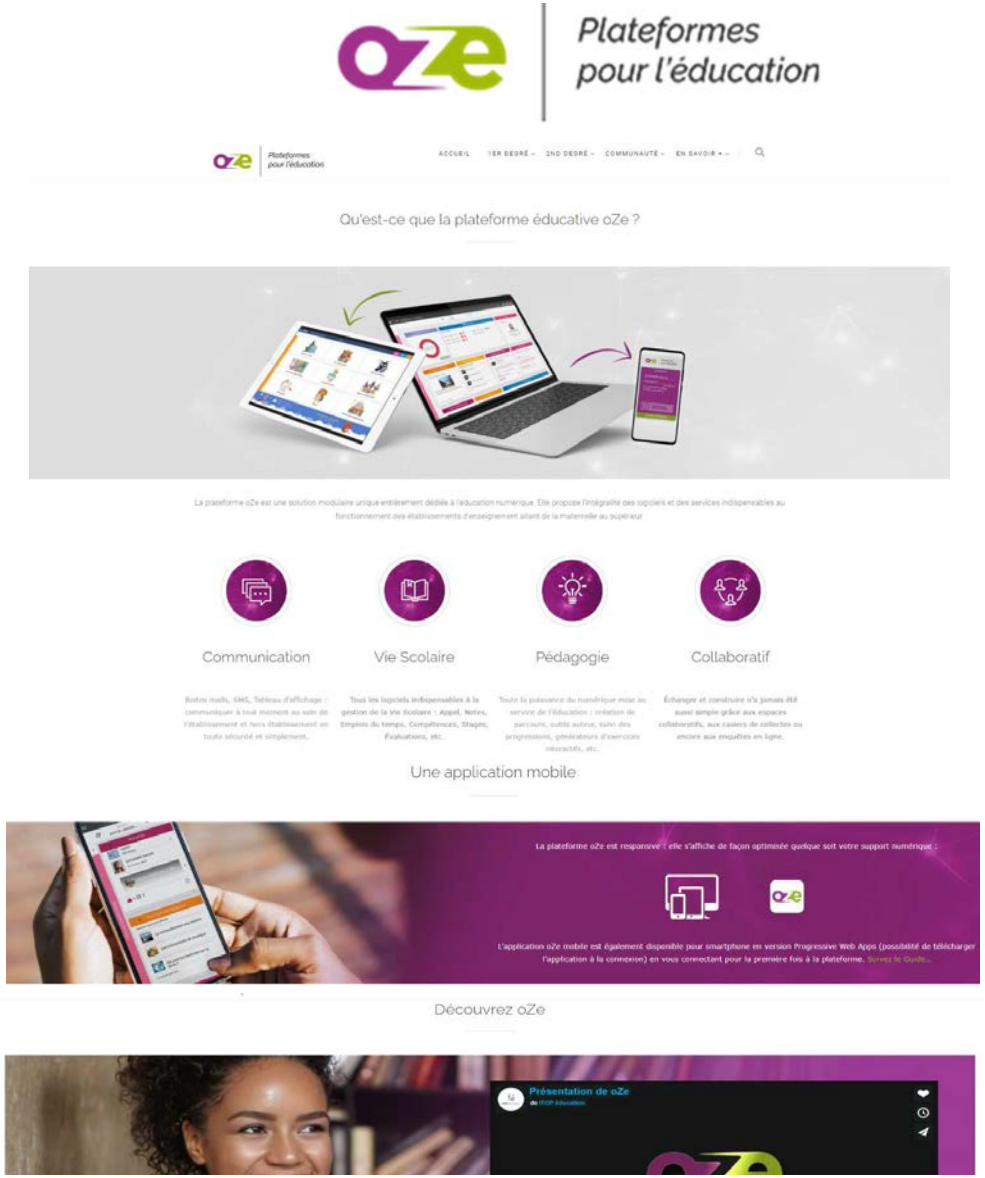

En début d'année scolaire, des identifiants sont remis nominativement à chaque représentant légal et à l'élève aussi afin d'accéder à **https://ozecollege.yvelines.fr**

Qu'est-ce que la plateforme éducative oZe ?

La platforme oZe est une solution modulaire unique entièrement dédié à l'éducation numerique. Elle propose l'intégralité des logiciels et des services indispensables au fonctionnement des établissements d'enseignements allant de la maternelle au supérieur.

Vous accédez à toutes les informations utiles pour être au coeur de l'information de la vie de l'établissement et de la scolarité de votre enfant.

Les APPS :

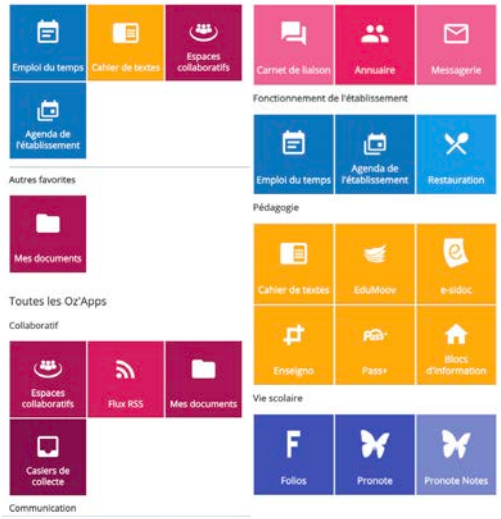

Remplir la fiche de renseignement de l'élève et du/des représentants légaux en ligne.

Un nouveau service en ligne a été mis en place en février 2019 au collège par la Direction pour permettre aux familles de saisir ses informations sur le site sécurisé : https://teleservices.ac-versailles.fr/ts

Des identifiants sont transmis par élève et par représentant légal par l'administration du collège.

Ce service permet aux parents de mettre à jour leurs données administratives courantes et celles de leurs enfants : vos données peuvent être mises à jour tout au long de l'année par vos soins. Les mises à jour des familles sont intégrées dans la base élèves, après validation par le secrétariat. Un mail de confirmation est alors envoyé au responsable titulaire du compte.

Sachez que cette fiche de renseignement en ligne suit votre enfant tout au long de sa scolarisation et au-delà du collège, pour le lycée. Vous pouvez y faire une demande de bourse en ligne et soumettre l'inscription de votre enfant de 3ème au lycée de son choix.

Un bouton Modifier permet d'accéder à la modification des informations concernant l'élève et le responsable (à l'exception du régime de demi-pension). La modification est adressée à l'établissement en temps réel. Pour un représentant légal (un parent) avec plusieurs enfants, il y a possibilité de regrouper les comptes de chaque enfant sous un seul et même compte de votre choix.

Un responsable légal n'accède pas aux données de l'autre responsable, ni en consultation ni en modification.

LES BONNES PRATIQUES

Entrer et sortir de l'établissement (parents et élèves)

L'établissement est ouvert de 8h00 à 17h00. Pour des raisons de sécurité, les accès sont soumis à quelques règles d'usage à l'intention des élèves et des adultes.

Que ce soit pour rentrer ou pour sortir, tous les élèves se doivent de présenter leur carnet de correspondance à l'assistant d'éducation présent à la grille d'entrée du collège.

Les adultes doivent se présenter impérativement aux personnels de la loge, afin de s'identifier (cf plan du collège).

Signaler l'absence de votre enfant

Il est fortement conseillé aux familles de prévenir l'établissement par téléphone en cas d'absence fortuite de votre enfant. L'absence peut être signalée dans un premier temps par téléphone auprès de la "Vie scolaire", en passant par le standard au **+33 (0)1 30 87 46 20.**

A titre exceptionnel, vous pouvez aussi signaler cette absence par voie d'e-mail auprès du Conseiller Principal d'Éducation à : JeanLuc.LECOURTOIS@ecollege.yvelines.fr

Cette information est ensuite transmise aux professeurs concernés pour les prévenir. Cette démarche est à reconduire autant de jours que nécessaire jusqu'au retour en classe de l'élève.

L'absence de l'élève est anticipée

- Un absence anticipée pour une raison personnelle ou médicale doit être signalée dans le carnet de correspondance et présentée auprès du professeur principal ou auprès du professeur concerné si cette absence a lieu pendant un créneau particulier. A son retour, l'élève doit présenter **le coupon d'absence dûment complété et signé par un représentant légal auprès de la vie scolaire.**

L'absence de l'élève n'est pas anticipée

- L'appel de la vie scolaire est une démarche à reconduire autant de jours que nécessaire jusqu'au retour de l'élève. Dans un deuxième temps, lors du retour de l'élève dans l'établissement, l'élève doit présenter **le coupon d'absence dûment complété et signé par un représentant légal et auprès de la vie scolaire,** et ce, même si un représentant légal a préalablement signifié cette absence auprès du service de la vie scolaire par téléphone ou par e-mail.

Vous pouvez aussi consulter le site de l'ENT (Rubrique VIE SCOLAIRE): les absences et retards de votre enfant y sont enregistrées: http://www.clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr

Vous repérer avec le plan du collège

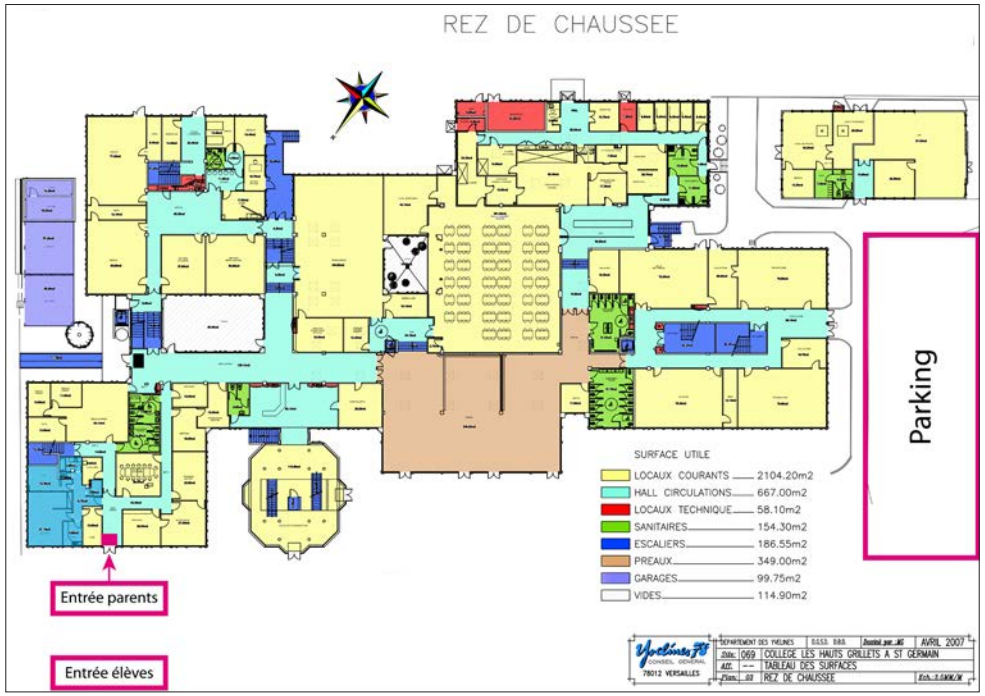

Rattraper des cours en cas d'absence

Il est conseillé en début d'année de convenir d'un binôme de classe qui va permettre à l'élève en cas d'absence de compter sur lui :

- pour récupérer les documents distribués en classe
- proposer ses prises de notes afin de recopier le cours
- lui signaler toute autre information importante

Dans le cas d'un enfant qui suit l'enseignement en section internationale ou des classes spécifiques, la démarche de binôme est la même si nécessaire.

Il est aussi souhaitable de contacter le ou les professeurs concernés par la messagerie de l'ENT (*) (rubriques PRONOTE> Rubrique MESSAGERIE) afin de mettre à disposition les ressources documentaires du cours et/ou de consulter l'ENT (rubriques PRONOTE> CAHIER DE TEXTE).

(*) ENT (l'Espace Numérique de Travail) appelé aussi E-collège, espace numérique du Collège Les Hauts Grillets.

http://www.clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr

Retrouver un objet perdu

Les objets perdus sont généralement rapportés au bureau de la vie scolaire. Les vêtements oubliés ou égarés par les élèves sont accrochés aux portemanteaux de la salle de permanence.

Occuper son temps de permanence

Durant les heures de permanence dans l'agenda de l'enfant (heure sans cours), il y a soit la possibilité de fréquenter le CDI soit la salle de permanence.

Un nombre limité d'élèves (entre 15 et 20) est autorisé par les assistants d'éducation, à se rendre au CDI en fonction du travail que les élèves doivent y effectuer.

La salle de permanence se doit de rester un lieu de travail sous l'autorité d'un surveillant.

Gérer la pause méridienne

La pause méridienne est séquencée en trois fois 50 minutes de 11h00 à 14h00 : elle intègre le temps du déjeuner et de récupération dans la cour du collège ou un temps de travail ad'hoc.

Le temps du déjeuner propose 3 services : un premier service à 11h00, un autre à 12h00 et un dernier à 13h00. Un ordre de passage des niveaux de classe pour chaque jour de la semaine est déterminé en début d'année, permettant ainsi une équité d'attente pour les élèves.

En fonction des nécessités de service, une permanence peut être ouverte aux élèves souhaitant travailler en salle de permanence si par exemple sa pause méridienne va au-delà des 50 min. Cette initiative est récente et reste en test en concertation avec des représentants de parents d'élèves, depuis mars 2019.

Contacter C'Midy pour la demi-pension

C'Midy est le nouveau prestataire en place pour gérer la demi-pension depuis janvier 2019, dans les établissements scolaires des Yvelines.

Emmanuel Choisy, responsable de site sur le Collège Les Hauts Grillets supervise les activités de restauration et de propreté du site tout en assurant les échanges avec le gestionnaire et le chef d'établissement. Une permanence aura lieu dans le hall principal du collège durant la récréation de 10 h chaque lundi. Elle permettra aux familles qui le souhaitent de régler la cantine par chèque ou espèces. Il sera également possible de régler la somme de 5 € en cas de carte de cantine perdue.

- En septembre prochain, votre enfant entre au collège. Afin qu'il puisse bénéficier de la restauration scolaire C'Midy, il est nécessaire de procéder à son inscription.
- **Simple et rapide, la démarche s'effectue à partir du 14 juin directement en ligne sur : www.so-happy.fr**
- Vous n'êtes pas concerné(e) par cette démarche si vous avez déjà un enfant inscrit. Un document d'information vous sera transmis courant juin pour vous expliquer la démarche à suivre.
- Note de la rédaction : Afin que vous soyez accompagné au mieux lors de l'inscription de votre enfant, un flyer vous a été remis avec le dossier d'inscription.

C'MIDY
emmanuel.choisy@cmidy.fr
Responsable de site C'midy
10 boulevard Hector Berlioz,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Le Foyer Socio-éducatif (FSE)

Qu'est ce que c'est et à quoi ça sert ?

Le Foyer Socio- Éducatif est une association régie par la loi de 1901. Elle est gérée et animée par des bénévoles dans l'enceinte du collège. Son rôle est de gérer des activités pour améliorer la vie des élèves au collège et de participer à des œuvres d'entraide et de solidarité.
L'argent du FSE provient :

- des cotisations versées par les adhérents : les familles ont le libre choix d'adhérer mais tous les élèves sont concernés par le FSE.
- du bénéfice réalisé lors de la vente des photos.

Quelles sont les actions du FSE ?

- Financement des ateliers proposés au collège (atelier lecture, chorale, atelier jardinage...)
- Achat de matériel destiné à améliorer la vie des élèves dans l'établissement : les tables de ping-pong, les bancs de la cour, les décorations de Noël...
- Participation financière aux sorties organisées durant l'année de façon à alléger le coût pour les familles.
- Participation financière à la soirée « disco » organisée pour les élèves.
- Financement des lots remis aux gagnants des différents concours.
- Organisation ou participation à des actions de solidarité : course contre la Faim, collecte de bouchons au profit de l'association « Handicap prévention ».

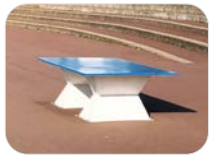

Course contre la faim au collège : 17 mai 2019

Collecte bouchons pour "Handi-cap prévention"

En conclusion : tous les élèves profitent du FSE !

En ce qui concerne le fonctionnement du FSE, une Assemblée Générale se tient chaque année et ceux qui sont intéressés y sont les bienvenus.

Mme DELETTE (Trésorière), Professeur
valerie.delette@ecollege.yvelines.fr

Mme BUSCH (Secrétaire), Professeur
cyrille.busch@ecollege.yvelines.fr

VIE ASSOCIATIVE

PEEP

Au Collège Les Hauts Grillets, les Parents PEEP prônent un dialogue constructif entre parents, enseignants et direction depuis des années.

Notre association est là pour accompagner l'ensemble des élèves, internationaux et non internationaux.

Nous vous représentons au Conseil d'Administration du collège et dans les différentes commissions. Nous proposons également des parents délégués pour siéger dans les Conseils de Classe.

Notre rattachement à une fédération nationale nous permet de remonter des informations, notamment au Conseil d'Administration de la SEMOP, nouvelle société gérant la cantine.

Que vous souhaitiez vous engager ou juste suivre les actualités du collège, rejoignez-nous. Adhérez à la PEEP !

PEEP
10 boulevard Hector Berlioz,
78100 Saint-Germain en-Laye
peep.hautsgrillets78@gmail.com

LIPE

Être au plus près des préoccupations des parents et des élèves & participer à la vie du Collège Les Hauts Grillets avec un esprit novateur et coopératif.

La LIPE est une Liste Indépendante de Parents d'Élèves (association loi 1901). Notre bureau de 14 membres cosmopolites est représentatif de toutes les familles non-internationales et internationales. La LIPE s'inscrit dans des actions LOCALES : 100% des cotisations financent les projets du collège. Nous sommes affranchis de toute idéologie politique et religieuse.

En 2019-2020 : 5 sièges sur 7 de représentants de parents élus au Conseil d'Administration. 99 parents délégués de classe LIPE. 10 membres élus sur 14 sièges aux différentes commsissions.

ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE : sondages collectifs par voie électronique des parents et des élèves.

ÊTRE UN RELAIS OFFICIEL PARENTS - ADMINISTRATION - PROFESSEURS - DEPARTEMENT - C'MIDY : newsletter vers nos membres.

DÉVELOPPER UN LIEN MULTICULTUREL : organisations d'évènements.

LIPE
Espace Pierre Delanoë,
2 place Victor Hugo, 78112 Fourqueux
lipe.hautsgrillets@gmail.com

Association sportive (AS)

L'AS au Collège Les Hauts Grillets, c'est quoi ?

Les profs : « Ce sont nos petits clubs à nous ! »
Et pour vous les élèves, c'est quoi ?

Yanis et Samuel du futsal nous répondent : « C'est le sport à l'école, avec les copains de tous âges et c'est moins cher !!! »

« Oui c'est vrai ! 40 € ou 45€ si on veut le t-shirt du collège pour faire toutes les activités si on veut, ça vaut le coup ! »

« On peut représenter le collège en compétition sur un niveau départemental. C'est aussi le sport avec les amis tout en restant dans un cadre pédagogique. L'AS favorise une meilleure intégration dans l'établissement car cela permet de connaître d'autres personnes. »

Merci Yanis et Samuel.

« En plus c'est pratique : c'est juste après les cours et c'est à côté du collège ! » ajoute Tommaso du volley-ball.

Quel est l'intérêt de l'AS ?

Profs : « Un axe pédagogique et relationnel différent : les élèves présents sont volontaires, contents d'être là, motivés et investis. »

Et du côté des élèves, Raphaël, Eliott et Christopher du handball nous donnent leur point de vue : « L'AS c'est trop bien, c'est marrant, beaucoup d'ambiance, de liberté, de responsabilités (arbitres, coach) et les compétitions, c'est top ! »

Des élèves de 3e futsal complètent : « Cela apporte beaucoup de plaisir, du bonheur de jouer à un sport collectif et la possibilité de représenter le collège. »

Clara et Paolina ajoutent en parlant du CrossFit : « il y a de l'ambiance avec la musique, on transpire beaucoup et donc on dort bien après ! Pour ceux qui aiment le sport, ça permet de se muscler, de prendre conscience de sa respiration. Ça ne dure pas longtemps mais répétitions importantes donc c'est sympa ! »

Deux gymnastes nous en disent plus : « A la gym, il y a beaucoup d'agrès, on peut compléter les cours d'EPS et ça nous donne des idées sur ce qu'on est capable de faire. On se dépasse et on donne tout pour atteindre son objectif. »

Nous conclurons avec les mots de nos joueurs de Badminton Charles et Oliver : « L'AS c'est trop bien et en plus il y a des goûters !!! »

- Le lundi de 17h à 18h30, il y a le handball et le CrossFit de 18h30 à 19h30, avec Mme PAUL.
- Le mardi de 16h à 18h, il y a le tennis de table et le badminton avec Mme BÉRENGER.
- Le mercredi de 13h à 16h, il y a volley-ball avec Mr COULOMB et gymnastique et gym accro avec Mme LESFARGUE.
- Le jeudi de 16h à 18h, il y a le futsal avec M. PEDRON.

M. COULOMB, professeur
Thierry.COULOMB@ecollege.yvelines.fr

Mme BERENGER, professeur
EmilieJeanneL.BERENGER@ecollege.yvelines.fr

A.S.

Association sportive des Hauts Grillets

C'est une association loi 1901, animée par les professeurs d'E.P.S. du collège et réservée aux élèves de l'établissement.
L'association est affiliée à l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire) depuis 1983.
Les élèves inscrits participent aux séances d'entraînements et aux compétitions organisées par l'U.N.S.S.. Ils sont assurés dans le cadre de leur pratique par la MAIF.
Toutes les compétitions se déroulent le mercredi après midi, les horaires d'entraînements varient en fonction des activités pratiquées (voir tableau ci-dessous)
L'inscription permet à l'élève de participer à plusieurs activités. Il devra dans ce cas parfois faire un choix pour les participations aux compétitions qui se dérouleraient le même jour.
Les élèves doivent venir avec une tenue de sport adaptée à l'activité pratiquée.

Mercredi 23 septembre, de 11h15 à 17h30 journée Accro branche à Sherwood park. Réservé aux 50 premiers inscrits et volontaires à l'AS. Il est recommandé de mesurer plus de 1m40 pour les activités. Un complément d'information sera donné aux participants sur le déroulement de la journée. Participation 5€ par élève.

Découverte des activités de 16h à 17h30
- Mardi 15/09 : Crossfit et badminton.
- Jeudi 17/09 : Gymnastique et Volley.
- Mardi 22/09 : Handball et tennis de table.
- Jeudi 24/09 : Futsal.

Activités	Responsables	Horaire des entraînements	Début entraînement
VOLLEY BALL	M. BECHEREAU	Mercredi 13h30-16h30	Mercredi 7 Oct
FUTSAL	Mme. CHARDINNE	Lundi 16h45-18h30	Lundi 05 Oct
CROSSFIT	Mme. CHARDINNE	Lundi 18h30 - 19h30	Lundi 05 Oct
HAND BALL	M. PEDRON	Jeudi 16h00-18h00(*)	Jeudi 08 Oct
TENNIS DE TABLE	Mme BERENGER	Mardi 16h00-18h00(*)	Mardi 06 Oct
BADMINTON	Mme BERENGER	Mardi 16h00-18h00(*)	Mardi 06 Oct
GYMNASTIQUE	Mme. LESFARGUE	Mercredi 13h30 - 15h00	Mercredi 7 Oct
GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	Mme LESFARGUE	Mercredi (**) 15h00 - 16h30	Mercredi 7 Oct

(*) Les élèves terminant les cours à 16h45 peuvent rejoindre l'entraînement à cette heure.
(**) Réservé aux élèves déjà gymnastes et assidus.

Pour être définitivement inscrit et assuré, l'élève devra fournir

1/ Le formulaire d'autorisation rempli et signé

2/ La cotisation de 45 € (incluant inscription, licence, assurance et maillot du collège)
en espèce ou chèque à l'ordre de « Association Sportive Collège des Hauts Grillets » ou ticket/code Pass+ yvelines*
(40 € pour les élèves possédant déjà le maillot du collège et n'en désirant pas un autre)

*Plus d'informations sur le document Pass+ de rentrée envoyé sur OZE, sur le site www.passplus.fr ou auprès d'un professeur d'EPS.

La totalité du dossier devant être remis au professeur d'Éducation Physique en indiquant le (ou les) sports pratiqué(s).

+ éventuellement, un complément d'assurance facultatif (formulaire à demander à l'enseignant)
L'association souscrit déjà une assurance pour l'élève, ce complément facultatif fournit les mêmes garanties mais augmente le montant des indemnités perçues en cas d'accident.

Nous remercions les annonceurs qui nous permettent l 'édition format papier de ce guide pour la rentrée 2020-2021

Vendee English School

Apprendre anglais – sans quitter la France!

VENDEE English School

Nous sommes spécialisés dans les cours d'anglais intensifs
en immersion pour les étudiants
et pour les professionnels en Vendée.

Avez-vous besoin de développer votre confiance en parlant anglais? Avez-vous besoin d'étendre votre vocabulaire en anglais?
Vous serez logés dans une famille anglaise pour une immersion totale en anglais.
Vous recevrez des leçons d'un professeur d'anglais natif qualifié.
Préparation pour vos examens TOEIC,IELTS,BAC d'anglais.
Un service personnalisé, de qualité garantie.

James Colling

Tel. 02 51 52 26 72 / 06 70 41 75 52
info@immersionanglais.fr
www.immersionanglais.fr

Nous remercions les annonceurs qui nous permettent l 'édition format papier de ce guide pour la rentrée 2020-2021

C'midy

Au service des collégiens des Yvelines

Depuis le 7 janvier 2019, C'midy assure, avec une équipe de 10 personnes, la propreté et la restauration sur le collège des Hauts Grillets. 4 personnes dont un chef de cuisine sont dédiés à la préparation des 600 repas quotidien.

C'midy sert **des repas sains et gouteux** à tous les collégiens du département ; une cuisine élaborée à base de produits bruts et de saison en privilégiant les produits issus d'une agriculture responsable, les produits labellisés bio et issus des circuits courts. Depuis janvier 2019, la part de produits dits « responsables » représente 68% des menus et atteindra 93% en 2025.

C'MIDY C'EST BON

- Les chefs c'midy cuisinent des recettes maison, préparées sur place à partir de produits bios et locaux
- **30% de produits bio** en 2019, portés à 50% en 2025
- **30% de produits issus de circuits courts** en 2019 portés à 40% en 2025.
- **20% de produits locaux**, dont la moitié issue de producteurs yvelinois
- Un produit de saison Yvelinois mis en avant chaque mois

C'MIDY C'EST RESPONSABLE

- Une animation par semaine : sensibilisation au gaspillage, découverte de produits...
- Des dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des bio-déchets

C'MIDY C'EST PRATIQUE

- La réservation flexible des repas des collégiens
- Le paiement simplifié : en ligne, par prélèvement...
- Une tarification équitable en fonction des ressources et de la composition de la famille

C'MIDY C'EST CHAQUE JOUR UN CHOIX DE :

3 hors d'œuvres
2 plats (viande, poisson ou végétarien)
1 féculent et 1 légume
3 produits laitiers
3 desserts
Du pain farine T80 Bio

Nous remercions les annonceurs qui nous permettent l'édition format papier de ce guide pour la rentrée 2020-2021

LES PIPLETTES
1 rue des Coches,
78100 Saint-Germain-en-Laye

Nous remercions les annonceurs qui nous permettent l'édition format papier de ce guide pour la rentrée 2020-2021

Nous remercions les annonceurs qui nous permettent l'édition format papier de ce guide pour la rentrée 2020-2021

BRICOLEX
Le bricolage près de chez vous

30 RUE DE POISSY
78 100 ST GERMAIN

BRICOLAGE – MENAGE DECORATION

HORAIRES
Du lundi au vendredi
9h15 – 12h45 & 14h – 19h15
Le samedi
9h15 – 19h15 sans interruption
Le dimanche
9h30 – 13h

La Boite à Clefs
Serrurerie

laboite@clefs.eu
01.34.51.16.49
06.60.87.64.27
39 rue de Paris
78100 Saint Germain en Laye

ADP PRODEM
Déménagements régionaux nationaux et CEE
ULTRA PRO

- Géolocalisation de tous nos véhicules
- Garde-meubles en containers individuels plombés
- Monte-meubles
- Mutation de personnel
- Devis et visites gratuits
- Aucune Sous Traitance
- Mail : prodem@noos.fr

- Livraison de vos emballages à domicile
- Personnel qualifié et permanent
- Un responsable sur chaque déménagement
- Techniques d'emballage fiables
- Emballage et conditionnement complet de votre mobilier
- Suivi de chantier par chef d'exploitation
- Contrôle de qualité
- Prix compétitifs

Cœur de Forêt 1 DÉMÉNAGEMENT =1 ARBRE PLANTÉ
26 ANS
Tél : 01 30 61 27 00
www.demenagements-prodem.fr

0 800 128 878 Service & appel gratuits
15, rue Saint-Pierre
78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE
Siège social : 15, rue Saint-Pierre - 78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE

SECTEUR D'INTERVENTION
SAINT GERMAIN VERSAILLES - POISSY

Nous remercions les annonceurs qui nous permettent l'édition format papier de ce guide pour la rentrée 2020-2021

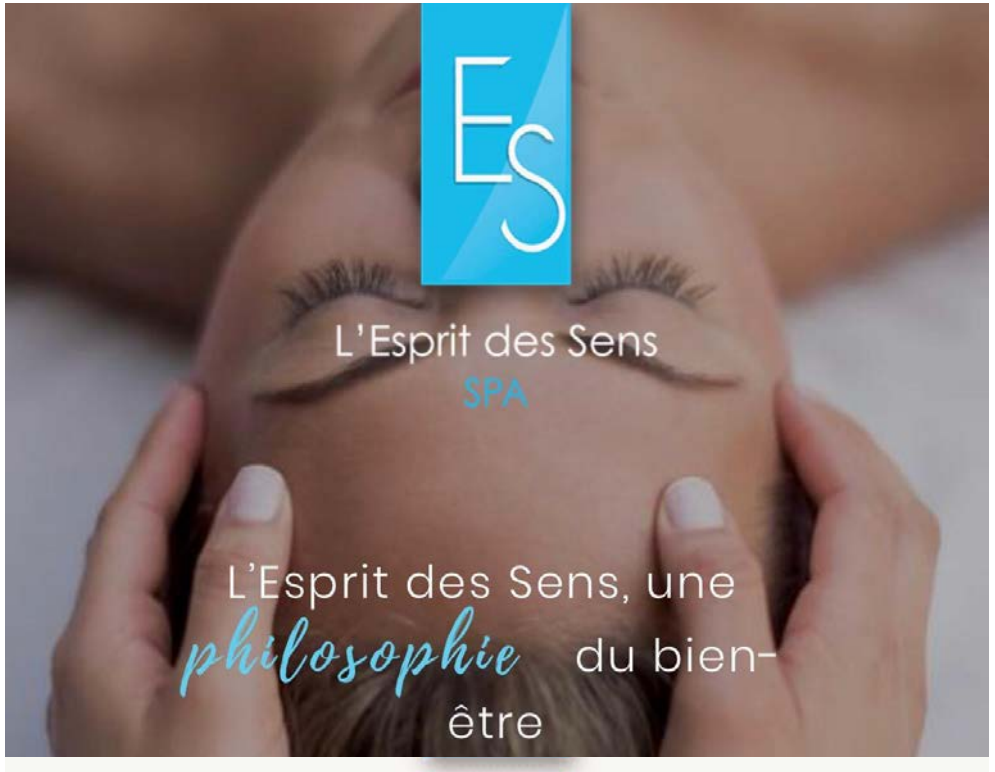

L'Esprit des Sens
SPA

30B, bis rue du Vieil Abreuvoir
78100 Saint-Germain-en-Laye

Tel. : +33 1 30 87 09 79
contact@lespritdessens.com

LES CONTACTS DU COLLÈGE

Collège Les Hauts Grillets

+33 (0)1 30 87 46 20
(lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h / 17h- mercredi 8h / 12h30)

10 boulevard Hector Berlioz, 78100 Saint-Germain-en-Laye

www.clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr

Mme LAPOUGE, Principale : anne-marie.lapouge@ac-versailles.fr

M. FERRERE, Secrétaire de Mme Lapouge : e780714c@ac-versailles.fr

Mme REIGNIER, Principale Adjointe : nathalie.reignier@ac-versailles.fr

M. CINI, Gestionnaire Adjoint : INT.0780714C@AC-VERSAILLES.FR

Mme TORRENT, Assistante de M. CINI : INT.0780714C@AC-VERSAILLES.FR

M. LECOURTOIS, Conseiller Principal d'Éducation : jean-luc.lecourtois@ac-versailles.fr

Mme DIODONNAT, Psychologue de l'Éducation Nationale : marie.diodonnat@ac-versailles.fr

Permanence : au Collège Les Hauts Grillets les mardi après-midi, jeudi matin (et jeudi après-midi en semaine A).
CIO de Saint Germain en Laye : 01 78 64 33 29
13 rue Témara, 78100 Saint Germain en Laye

Mme MANSARD, Professeur documentaliste : valerie.mansard@ecollege78.fr

Mme BLANCHON, Assistante sociale : christine.blanchon@ac-versailles.fr
Présence : le Lundi de 8h à 16h30 et Le Mercredi de 8h30 à 12h.

Mme MARCHETTO, Infirmière : valerie.marchetto@ecollege78.fr
Présence: le lundi et le jeudi toute la journée de 8h à 17h .

Association Sportive (AS) : M. COULOMB, Professeur : thierry.coulomb@ecollege78.fr

Mme BERENGER Professeur : emilieJeanneL.berenger@ecollege78.fr

Foyer Socio-Éducative (FSE) : Mme DELETTE, Professeur : valerie.delette@ecollege78.fr

Mme BUSCH, Professeur : cyrille.busch@ecollege78.fr

Fédération PEEP : peep.hautsgrillets78@gmail.com

10 boulevard Hector Berlioz, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Association LIPE Hauts Grillets : lipe.hautsgrillets@gmail.com

Espace Pierre Delanoë, 2 place Victor Hugo, Fourqueux, 78112 Saint-Germain-en-Laye
(Boîte aux lettres extérieure avec possibilité d'y déposer votre courrier sans affranchissement)

RESSOURCES

LES CONTACTS DU LYCÉE INTERNATIONAL

Lycée International de Saint-Germain-en-Laye

+33(0)1 39 10 94 11

2 bis rue du Fer à Cheval, 78100 Saint-Germain-en-Laye

www.lycee-international.ac-versailles.fr

Section Allemande : +33 (0)6 43 67 34 71

M. WALTER, Directeur : secretariat@deutsche-abteilung.de

Section Polonaise : +33 (0)1 39 10 94 57

Mme TARKOWSKA-BEYRAND, Directrice : sectionpl.lycee-international@laposte.net

Section Britannique : +33 (0)1 34 51 62 64

M. CATHCART, Directeur : contact@britishsection.fr

Section Italienne : +33 (0) 1 30 61 90 75

M. VALLEBONA, Directeur : sezioneitaliana@sectionitalienne.org

Section Chinoise : +33 (0)1 39 10 94 57

Mme KIRCHMEYER, Directrice : sectionchinoise.li@gmail.com

SITES INTERNET OFFICIELS

Différentes ressources existent pour informer les parents sur le système éducatif français et le fonctionnement de l'orientation:

ONISEP

l'école expliquée aux parents (Onisep) : http://www.onisep.fr/Parents

L'orientation au collège et au lycée expliquée aux parents en plusieurs langues (vidéo) :

http://www.onisep.fr/Parents/L-Ecole-expliquee-aux-parents-en-video/L-orientation-au-college-et-au-lycee

Kit parents aider mon enfant pour son projet d'orientation :

http://www.onisep.fr/Parents/Comprendre-l-Ecole/Kit-Parents-Aider-mon-enfant-pour-son-projet-d-orientation

Kit parents aider mon enfant à s'orienter après la 3e :

http://www.onisep.fr/Parents/Comprendre-l-Ecole/Kit-Parents-aider-mon-enfant-a-s-orienter-apres-la-3e

EDUSCOL

Les espaces parents : http://eduscol.education.fr/cid100930/espaces-parents.html

La Mallette des parents : http://eduscol.education.fr/cid60553/la-mallette-des-parents.html

MINISTERE DE L'Éducation Nationale education.gouv.fr

Outils pour accompagner son enfant tout au long de sa scolarité :

http://www.education.gouv.fr/pid34299/accompagner-son-enfant-tout-au-long-de-l-annee.html

LE DÉPARTEMENT DES YVELINES

Pour obtenir des d'informations sur les projets du département concernant les collèges: le plan numérique du territoire, les dispositifs d'aide…

https://www.yvelines.fr/

PUBLICATION

Directeur de la publication : Présidente de la LIPE HAUTS GRILLETS 2020-2021

Date de la publication : septembre 2020

Durée de la parution : septembre 2020- août 2021.

Remerciements

Nous remercions chaleureusement chacun des membres de la communauté éducative, des sections internationales et des associations de parents d'élèves du Collège Les Hauts Grillets et du Lycée International qui ont contribué à la rédaction du guide en un temps record malgré une période scolaire d'activité intense.

Le graphisme et l'identité visuelle ont été entièrement et bénévolement réalisés par Mme Antje KURZEL-RUNTSCHEINER, parent d'élèves du collège. Un immense merci à son travail de grande qualité professionnelle et aux heures passées sur InDesign et à Sandrine BUCHET, parent d'élève du collège pour ses conseils techniques avisés. Antje.Kurzel@gmail.com

Rédaction

La rédaction a fait l'objet d'une rédaction collective par l'ensemble des membres de la communauté éducative du Collège Les Hauts Grillets. Chaque contenu engage son ou ses auteurs.

La LIPE a proposé et coordonné bénévolement le projet du guide en concertation avec la Direction du collège, collecté l'ensemble des informations, s'est chargée de la mise en forme graphique et de la recherche des annonceurs.

Crédits photos

Les photos ici présentes ont été fournies par chacune des parties prenantes qui s'engage à ne proposer que des photos libres de droit et ayant obtenu aussi le consentement avisé des personnes photographiées.

Financement de l'impression du GUIDE

Les annonceurs de cette publication sont présents dans ce guide (version téléchargeable et papier) en contrepartie d'une participation financière.

Les recettes collectées auprès des annonceurs locaux participent au financement de l'impression du GUIDE papier qui est distribué auprès des familles à la rentrée scolaire 2020-2021. Nous remercions Claire Pillet, membre du bureau de la LIPE pour sa prospection active des annonceurs. Si vous êtes intéressés par une insertion publicitaire, nous contacter à lipe.hautsgrillets@gmail.com ou contacter Claire PILLET à pilletcl@gmail.com

Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs !
Grâce à vous, l'impression papier est possible pour toutes les familles
du Collège Les Hauts Grillets pour la rentrée 2020-2021

Mode de diffusion

Le GUIDE du Collège Les Hauts Grillets a pour vocation d'être téléchargeable via le site internet du collège : www.clg-hautsgrillets-st-germain-laye.ac-versailles.fr/

Les informations sont mises à jour régulièrement. Merci de votre bienveillance et retour d'information à lipe.hautsgrillets@gmail.com pour toute suggestion, correctif et complément d'information.

Le GUIDE fait par ailleurs l'objet d'une communication régulière auprès des familles : lors de la journée portes-ouvertes en avril, lors du mois de mai auprès des parents et des élèves du collège, et en septembre à la rentrée scolaire.

Impression : une démarche environnementale

Le graphisme du GUIDE a été réalisé pour limiter l'utilisation de la quantité d'encre. Nous avons par ailleurs choisi un imprimeur allemand qui a une démarche environnementale exemplaire.

klimaneutral
natureOffice.com | DE-275-243889
gedruckt

Cette brochure a été imprimée sur 100 % papier recyclé : Circle Offset Premium White, Recycling Offset

Nous serions très heureux de vous accompagner sur l'impression éco-responsable de vos documents avec une démarche environnementale carbone neutre garantie : 100% de papiers recyclés, encres végétales, énergies renouvelables. Garantie et certifiée par : www.dieUmweltDruckerei.de	dieUmwelt Druckerei www.dieUmweltDruckerei.de

Adhérez en ligne :
http://www.helloasso.com/associations/lipe-hauts-grillets

LIPE Hauts Grillets
Association parents d'élèves

BULLETIN D'ADHESION
10€ par famille

A RENVOYER PAR VOIE POSTALE OU A DEPOSER DANS LA BOÎTE AUX LETTRES EXTERIEURE : Espace Pierre Delanoé, 2 place Victor Hugo, Fourqueux, 78112 St-Germain-en-Laye

Je soussigné(e): **NOM**…… **PRENOM :** ……

adhère à la LIPE Les Hauts Grillets (Liste Indépendante de Parents d'Elèves – association 1901 à but non lucratif) du collège Les Hauts Grillets de Saint-Germain-en-Laye pour la période scolaire 2020/2021.

Je règle par Chèque (n° & Banque)……
à l'ordre de la LIPE HG. Etre membre vous donne l'accès aux informations et à jouer un autre rôle officiel au sein de la LIPE et du collège.

	EN MAJUSCULES SVP.
Tél. :	Email 1 (*): Email 2 (*):

VOTRE (VOS) ENFANT(S) AU COLLEGE LES HAUTS GRILLETS:

NOM ENFANT	PRENOM ENFANT	SECTION	CLASSE

VOS SOUHAITS D'ENGAGEMENTS DE PARENT(S) BENEVOLE(S):

- ✓ **Je souhaite être parent délégué de la classe (Indiquer le numéro de classe SVP)**…… ☐ ☐
- ✓ **Je souhaite participer ponctuellement à l'organisation d'évènements** …… ☐
- ✓ **Je souhaite être membre du bureau de la LIPE** …… ☐

Date et signature …… Adhésion reçue par :

(*) Depuis le 25 mai 2018, une nouvelle réglementation en matière de gestion des données personnelles s'applique aux entreprises et à toutes les institutions. : le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD). Les données personnelles recueillies par la LIPE sont indispensables pour enregistrer votre adhésion et communiquer avec vous. Ces données sont conservées pendant la scolarité 2020/2021 puis elles seront détruites. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données. Pour exercer ce droit, vous devrez en faire la demande par écrit à **lipe.hautsgrillets@gmail.com**. Aucune de vos données ne sera transmise à des tiers.

Nous remercions les annonceurs qui nous permettent l'édition format papier de ce guide pour la rentrée 2020-2021

life bloom academy

Faire émerger de jeunes citoyens éclairés, "entrepreneurs de leur vie" et architectes d'un monde durable.

STAGES VACANCES COLLEGIENS ET LYCEENS SAINT GERMAIN EN LAYE

APPRENDRE A COOPERER

START ME UP
Découvrir l'entreprise

SE DECOUVRIR S'ORIENTER

IKIGAI
Talents, Motivation Action

APPRENDRE A APPRENDRE

SCHOOL'UP
Méthode, Autonomie, Confiance

-5% sur les stages vacances avec le code Hauts Grillets

Avec notre partenaire
Le Quai des Possibles
7 Place Christiane Frahier, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Nous nous appuyons sur les dernières découvertes de la psychologie positive, des sciences de l'éducation et des neurosciences cognitives, affectives et sociales.

LE QUAI DES POSSIBLES

Dates, Informations et Inscriptions
www.lifebloomacademy.com
06 17 96 65 79, christelle@lifebloomacademy.com